



Rapport d'engagement et de vote 2024

Financer la transition

Croissance et investissement doivent s'inscrire dans une perspective durable. Quels que soient les secteurs d'activité, les zones géographiques, ou encore les environnements concurrentiels, les enjeux de durabilité peuvent avoir des implications majeures pour les entreprises (perspectives de croissance futures, capacités de financement, valorisations à court, moyen et long terme, réputation...) ainsi que leurs différentes parties prenantes.

Avoir des convictions de gestion impose d'aller au-delà d'une vision réglementaire ou d'un « processus extra-financier » : une analyse rigoureuse est nécessaire afin de se forger une opinion plus globale sur la solidité et la pertinence d'un modèle économique, la crédibilité d'une stratégie, ou encore la capacité à se transformer.

Notre démarche d'engagement repose sur l'accompagnement des acteurs économiques, indépendamment de leurs secteurs d'activité, sur différentes thématiques de durabilité (changement climatique, préservation de la biodiversité, transition juste, inclusion...). En réunissant les conditions d'un dialogue régulier et transparent, en exerçant nos droits de vote lors des assemblées générales, mais également en collaborant plus largement avec d'autres professionnels de l'industrie, nous participons à l'adoption et à la diffusion de meilleures pratiques.

Le présent rapport a vocation à retranscrire de manière détaillée et concrète les initiatives en matière d'engagement que nous avons menées au cours de l'année 2024.

Pierre Baudard

Associé-Gérant & Directeur Général





Sommaire

1 Notre vision de l'engagement

- 1.1 Une approche de durabilité au service de la performance 6
- 1.2 Contribuer par le dialogue avec nos parties prenantes 13

2 Des actions concrètes sur les différents maillons de la chaîne

- 2.1 Le dialogue avec les émetteurs 16
- 2.2 L'exercice des droits de vote en assemblée générale 41
- 2.3 La participation à des initiatives de place 47
- 2.4 L'engagement avec les sociétés de gestion et les clients 50
- 2.5 L'engagement auprès des prestataires de données externes 51
- 2.6 Le dialogue avec les instances de régulation et de certification 52
- 2.7 Communiquer sur nos convictions durables 53
- 2.8 Les parts de partage et les partenariats associatifs 54
- 2.9 L'engagement de nos collaborateurs 55





1

Notre vision de l'engagement

1.1 Une approche de durabilité au service de la performance

Initiée depuis plus de dix ans, notre approche de durabilité s'inscrit en cohérence avec notre ADN de gestion : créer de la valeur pour nos clients en anticipant les évolutions structurelles du marché. Gérants de conviction, nous sommes guidés dans nos décisions d'investissement par trois principes clés :

1

Intégrer les enjeux de durabilité dans l'analyse financière

Les critères de durabilité ne sont pas seulement extra-financiers mais doivent être intégrés dans l'analyse globale d'un actif. C'est pour cela que nous avons décidé d'associer analyse financière et ESG. Avoir des convictions de gestion impose d'aller au-delà d'une vision réglementaire ou d'un "processus extra-financier", pour se forger une opinion plus globale sur la solidité et la pertinence d'un modèle économique, la crédibilité d'une stratégie, ou encore la capacité à contribuer à la transformation vers un monde plus durable.

2

Accompagner l'ensemble des acteurs économiques dans une dynamique de transition

Nous estimons que la transition vers un monde plus durable doit s'opérer en intégrant tous les secteurs, y compris ceux qui peuvent sembler moins vertueux. Néanmoins, s'inscrire dans un objectif de transition impose une grande rigueur d'analyse, doublée d'une vision de long terme. Nous sommes convaincus qu'en accompagnant des entreprises issues de toutes les industries nous obtiendrons des avancées plus significatives, susceptibles, en outre, de s'assortir d'une réappréciation boursière.

3

Participer au développement d'une économie plus inclusive

Une transition pérenne ne peut s'opérer qu'à travers un processus socialement acceptable. Nous considérons qu'un modèle économique durable favorise des pratiques plus inclusives. Nous démarche entend donc articuler de manière cohérente la dimension environnementale et sociale.

Nous souhaitons encourager les entreprises de nos portefeuilles à faire évoluer leurs pratiques et orienter les flux financiers vers les acteurs qui intègrent ces enjeux dans leur stratégie.

Ainsi, au moment où les investisseurs sont amenés à investir massivement dans les thématiques durables, nous avons choisi de proposer une approche de transition permettant d'investir dans tous les secteurs et d'associer l'accompagnement des transformations durables des sociétés et la recherche de performance financière.

Ces 3 principes sont appliqués dans l'ensemble des expertises de gestion selon le degré de durabilité des stratégies d'investissement.

Notre approche de durabilité est déclinée à tous les niveaux

- **Au niveau de nos portefeuilles d'investissement**, par la mise en œuvre d'une politique ESG commune, complétée par des politiques d'exclusions réglementaires et discrétionnaires, une politique d'engagement auprès des émetteurs et des sociétés de gestion (pour nos fonds en architecture ouverte), une politique de vote ISR, ou encore la mise en place de parts de partage consistant à reverser une partie de nos frais de gestion à des partenaires associatifs.

Limiter les incidences négatives	Renforcer notre gestion de conviction	Faciliter les contributions positives
<p>1. Exclusions réglementaires et discrétionnaires</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Exclusion des armes controversées, sanctions internationales et pays non coopératifs à des fins fiscales ■ Principes fondamentaux (Pacte mondial des Nations unies) ■ Principes d'investissement du groupe Rothschild & Co relatifs au secteur du charbon thermique ■ Exclusion du secteur du tabac ■ Autres filtres spécifiques relatifs à la stratégie d'investissement 	<p>2. Intégration des enjeux de durabilité dans notre analyse</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Sélection des valeurs en portefeuille reposant sur une analyse des critères ESG, en complément de l'analyse financière ■ Sur l'ensemble de nos produits⁽¹⁾, note moyenne ESG supérieure ou égale à BBB, associée à un taux de couverture minimum (MSCI ESG Research) ■ Note ESG supérieure à celle de l'univers d'investissement pour la majorité de nos produits ouverts en gestion directe ■ Minimum d'investissements durables pour les produits Articles 8 & 9 du règlement SFDR 	<p>3. Politique d'engagement et de vote</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Dialogue avec les émetteurs et les sociétés de gestion ■ Politique de vote respectant les principes d'investissement durable ■ Adhésion et participation à des initiatives de place ■ Parts de partage et activités de mécénat

- **Au niveau de l'écosystème de la finance durable** via une participation assidue à des initiatives de place (AFG, FIR, UNPRI, Investors for a Just Transition, Climate Action 100+, Nature Action 100, Net Zero Asset Managers initiative...), des échanges avec nos parties prenantes externes (clients, prestataires de données, autorités publiques, ONG, sphère éducative...)
- **Au niveau de notre organisation**, par la constitution d'une équipe ESG au cœur de nos gestions et l'implication de l'ensemble de nos équipes dans le déploiement stratégique et opérationnel de nos approches : des gérants de portefeuille aux dirigeants de notre organisation, en passant par les commerciaux et les fonctions opérationnelles et de développement commercial (IT, gestion des risques, contrôle interne, conformité, juridique, communication, marketing, ressources humaines, etc.).

Didier Bouvignies

Associé-Gérant & Responsable des Gestions

Actions Européennes

Anthony Bailly

Responsable de la Gestion Actions

- Vincent Iméneuraët
- Tatiana Velandia Ardila
- Gabriel Hors
- Ugo Kiraz
- Natacha Rousset
- Eva Olejniczak

Thématique

Thierry Rigaudière

Responsable de la gestion Thématique

- Nathalie Bourdoncle
- Paul Reuge
- Valérie Oelhoffen
- Alban Seydoux

Obligations

Emmanuel Petit

Associé-Gérant & Responsable de la gestion Obligataire

- Kristell Agaësse
- Henry Ndong
- Philippe Lomné
- Jérôme Loire
- Julien Boy
- Solweig Pierronnet
- Michael Longeard
- Mirthula Pirapakaran
- Nicolas Racaud
- Natally Loaiza Santamaria
- Yann Roux
- Antoine Da Silva
- Samuel Gruen

Investissement Durable



Ludivine de Quincerot

Responsable de l'Investissement Durable & de la Gestion Diversifiée Europe



Andrea Sekularac

Spécialiste ESG



Alice Lagny

Spécialiste ESG



Edward Luu

Analyste ESG & Responsable de l'engagement



Thomas Vincent

Ingénieur Financier & ESG Data Scientist

Actions internationales et gestion diversifiée

Yoann Ignatiew

Associé-Gérant & Responsable de la gamme Valor

- Charles-Edouard Bilbault
- Klara Sok
- Henri Captier
- Louise Li
- Elsa Fernandez
- Abel Amine
- Thierry Combes
- Sergio Gallo

Architecture Ouverte

Marc Terras

Responsable de la gestion en Architecture Ouverte

- Thomas Ayache
- Linh Mansion
- Stéphane de Kermaal
- Jade Weil
- Mathieu Six
- Pierre Hauvette
- Laurent Cheng
- Morgane Wespieser
- Ambre Laurensen

Solutions d'investissement

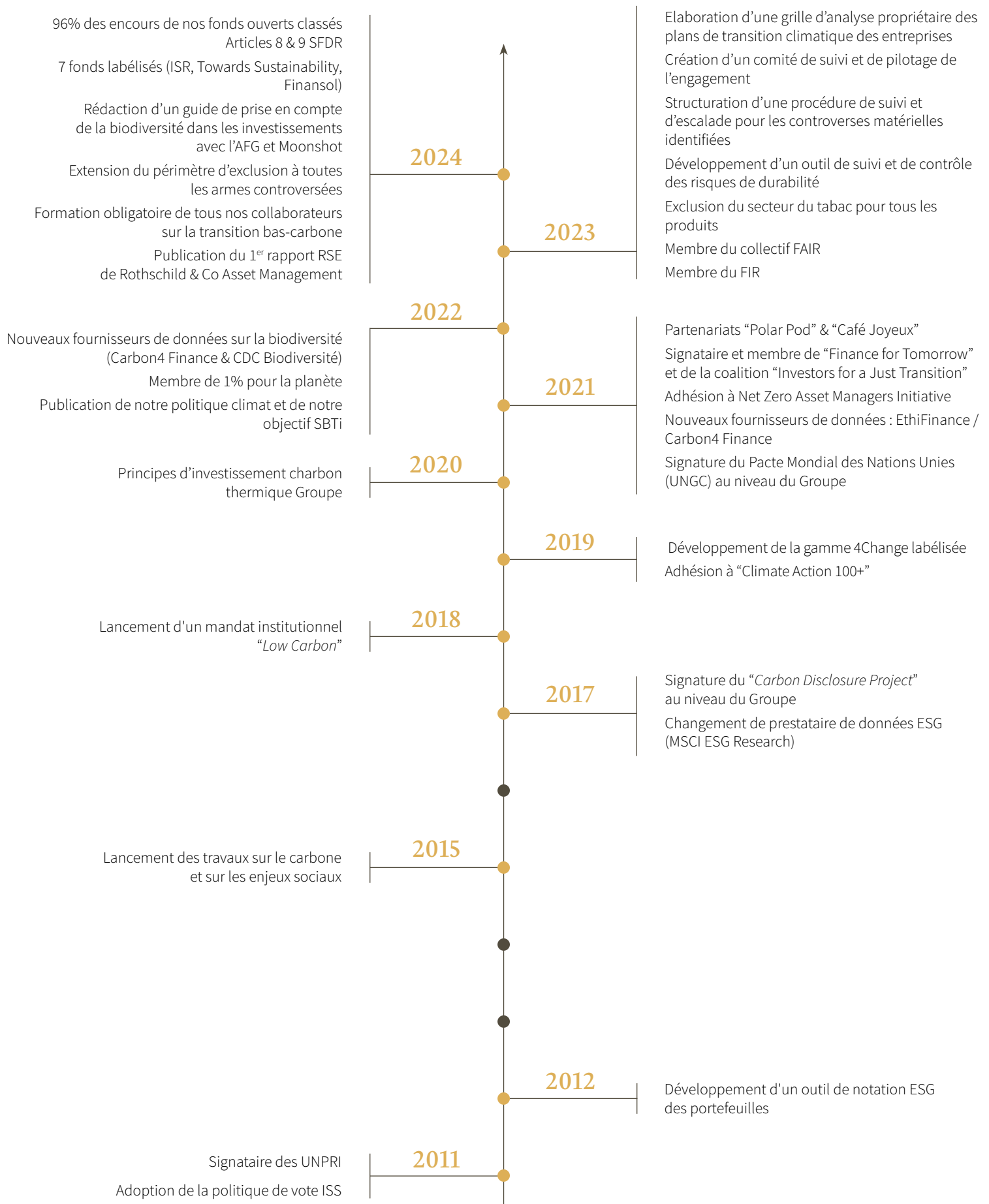
Étienne Rouzeau

Responsable des Solutions d'investissement

- Vincent Gouzon
- Valérie Chevalier

(1) Excepté R-co OPAL Emergent

Plus de 10 ans d'intégration des enjeux de durabilité



Faits marquants de l'année 2024

Notre approche de durabilité a plus de dix ans. Forts de cette maturité qui nous permet d'avoir du recul et de garder un œil critique dans un environnement changeant, nous avons poursuivi nos initiatives en veillant à conserver une démarche simple et lisible. Encore une fois, 2024 a été une année d'approfondissement marquée par des jalons importants.

■ Poursuite de l'analyse des plans de transition des sociétés en portefeuille

Dans le cadre de notre gestion directe et sur un périmètre de fonds limité, nous disposons d'une grille d'analyse des plans de transition des sociétés. Établie par nos analystes, celle-ci repose sur l'évaluation de critères prédéfinis, articulés autour de six piliers : la gouvernance des enjeux climatiques et de transition juste, la transparence du reporting des émissions de gaz à effet de serre, les engagements publics pour le climat, la robustesse des objectifs environnementaux, les mesures et investissements, et les résultats constatés en matière de transition. Son objectif est triple.

- Etablir le potentiel de transition des sociétés, en recensant les mesures qu'elles ont déjà mises en œuvre ainsi qu'en évaluant la crédibilité et la pertinence de leurs ambitions ;
- Nourrir le dialogue avec les sociétés ; et
- Répondre aux exigences croissantes (réglementation, clients, labels...) en matière d'identification et d'investissement dans des actifs dits « de transition ».

Dans le cadre de la formalisation de cette approche propriétaire, nous avons fait le choix, dès 2023, de nous inspirer de cadres existants (Association Française de Gestion financière, Institut de la Finance Durable) et de prendre part à des travaux de place visant à définir de meilleures pratiques en matière d'analyse des plans de transition des sociétés. Nous avons, au cours de l'année 2024, poursuivi le déploiement de notre grille d'analyse des plans de transition, notamment en préparation des audits de labellisation ISR « V3 ». En outre, une version automatisée, s'appuyant sur des données fournies par nos prestataires, a été développée, afin d'augmenter le niveau de couverture.

■ Nomination au sein du comité Investissement Durable de l'AFG

En 2024, Rothschild & Co Asset Management a fait son entrée au sein du comité « Investissement Durable » de l'Association Française de Gestion financière (AFG), dont la mission est de contribuer à l'élaboration de positions et à la priorisation des sujets clés en matière de finance durable, notamment en réponse aux consultations et aux évolutions réglementaires.

■ Reconnaissances externes de notre expertise ESG

En 2024, l'équipe ESG de Rothschild & Co Asset Management a reçu deux distinctions externes. En France, nous avons remporté la troisième place aux Trophées de la Finance Responsable. En Italie, nous avons décroché la deuxième place de l'ESG Identity Asset Management Assessment (ESG. IAMA). Ces reconnaissances externes viennent récompenser la robustesse de notre approche de durabilité.

■ Publication du premier rapport RSE de Rothschild & Co Asset Management

Fruit d'un travail collaboratif, mené sous l'impulsion de Pierre Baudard, Associé Gérant & Directeur Général, Rothschild & Co Asset Management a publié son premier rapport RSE en 2024. Ce dernier vient en sus du rapport RSE du groupe Rothschild & Co et a pour objectif de valoriser les initiatives menées par notre division. Dans la continuité de cette publication, un comité RSE, présidé par Ludivine de Quincerot et composé de collaborateurs issus de différentes fonctions, a été établi afin de mettre en œuvre nos actions futures.

96 %

de nos fonds ouverts
en Article 8 ou 9
SFDR

7

Fonds labellisés
au sein de notre
gamme 4Change

5

Fonds catégorisés
article 9 SFDR

2

Stratégies
d'investissement
Net Zero

Près de

300

plans de transition
climatique évalués

(2) Le périmètre des fonds concerné est disponible sur demande

Notre appartenance au Groupe Rothschild & Co

Rothschild & Co est un groupe familial composé de trois métiers établis et très complémentaires, unis par une approche partagée.

Avec 4 660 employés à travers le monde, Rothschild & Co propose des conseils indépendants en fusions et acquisitions, en stratégie et en financement, ainsi que des solutions d'investissement et de gestion de patrimoine. Ses services s'adressent aux grandes et moyennes institutions, familles, particuliers et gouvernements, dans le monde entier.

- Le Conseil financier (Global Advisory) fournit des conseils financiers indépendants et spécialisés aux grandes et moyennes entreprises, aux Private Equity, aux familles, aux entrepreneurs, aux fonds souverains et aux gouvernements afin qu'ils atteignent leurs objectifs en concevant et en mettant en œuvre des solutions stratégiques de fusions et acquisitions et de financement.
- Banque privée et Gestion d'actifs : la Banque privée offre une perspective indépendante de long terme en matière d'investissement, de structuration et de protection des actifs pour préserver et accroître la richesse de sa clientèle. La Gestion d'actifs propose des solutions d'investissement innovantes dans une variété de classe d'actifs, conçues pour répondre aux besoins de chacun de nos clients. Les actifs sous gestion au 31/12/2024 s'élevaient à environ 124 milliards d'euros.
- Five Arrows est l'activité d'actifs alternatifs de Rothschild & Co qui déploie le capital de la société aux côtés d'un ensemble restreint d'investisseurs institutionnels et privés de premier plan. La plateforme propose une offre complète de stratégies d'investissement centrées sur l'Europe et les États-Unis. [Les actifs sous gestion au 31/12/2024 s'élevaient à plus de 28 milliards d'euros.](#)

Rothschild & Co a pour ambition à long terme de contribuer, grâce à **son influence et son expertise, à la transition écologique et durable de l'économie mondiale**. Cette ambition, clairement articulée comme un pilier clé de la stratégie du Groupe, est considérée comme une composante fondamentale de la réalisation du modèle économique du Groupe et de sa création de la valeur sur le long terme.

L'évolution rapide des sujets de développement durable représente un défi autant qu'une opportunité pour bon nombre de nos clients, qui doivent trouver un point d'équilibre entre l'ensemble des risques et opportunités à court terme, et les résultats et objectifs à plus long terme. En tant que groupe familial offrant des services financiers diversifiés depuis plus de 200 ans, nous avons un rôle à jouer pour accompagner nos clients sur le chemin de la transition et dans la gestion du changement.

En 2024, le Groupe a révisé son **cadre de priorités stratégiques de développement durable**, offrant un axe de direction et une feuille de route à long terme pour prendre en compte les risques, les impacts, les opportunités les plus pertinents et leurs différentes nuances dans l'ensemble de ses activités :

	Transition bas-carbone	Une culture unique de talents	Conduite des affaires
Objectifs	Contribuer à maintenir et à créer de la valeur en lien avec la transition bas-carbone pour nos clients, nos investisseurs et notre modèle d'activités.	Attirer, développer et retenir les talents à haut potentiel faisant preuve d'esprit d'équipe, d'autonomie et de motivation pour offrir la meilleure expertise à nos lignes de métier, clients et investisseurs.	Mener nos activités de manière juste et intègre afin de conserver la confiance de nos clients et de nos investisseurs et de protéger notre Groupe sur le long terme.
Priorités	<ul style="list-style-type: none"> ■ Conseiller nos clients pour les aider à identifier, conserver et créer de la valeur en lien avec la transition vers une économie bas-carbone ■ Identifier les opportunités d'investissement liées à la transition pour nos clients et investisseurs ■ Utiliser notre influence pour promouvoir les technologies liées à la transition ■ Gérer les impacts et les risques inhérents d'investissement liés au climat ■ Décarboner nos activités opérationnelles 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Attirer, retenir et faire progresser un vivier de talents divers et encourager une culture qui valorise et révèle leurs différents points de vue et compétences ■ Offrir des opportunités de développement professionnel et les conditions qui permettent à nos collaborateurs de renforcer leurs compétences, de maximiser leur potentiel et de progresser dans leur carrière ■ Encourager le respect de la vie des collaborateurs en dehors du travail ■ Encourager des pratiques responsables de gestion des ressources humaines grâce au dialogue avec les entreprises 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Encourager une culture de responsabilité et une approche prudente des risques afin de protéger nos clients, investisseurs et notre Groupe sur le long terme ■ Préserver la confidentialité des informations qui nous sont communiquées par nos clients, nos investisseurs et nos collaborateurs ■ Encourager une conduite responsable des affaires grâce au dialogue avec les entreprises

Notre implication au sein des instances de gouvernance du Groupe

La réalisation des priorités stratégiques du Groupe repose sur une gouvernance claire, au sein duquel Rothschild & Co Asset Management est pleinement impliqué.

Le **Conseil de Surveillance**

exerce un contrôle permanent de la gestion de la Société par le Gérant, avec un Comité dédié au Développement Durable.

Le **Conseil de Gérance**

définit l'ambition et les priorités stratégiques du Groupe en matière d'intégration du développement durable

Le **Comité Développement durable**

assiste le Conseil de Gérance sur la stratégie et les questions transversales de développement durable pour l'ensemble du Groupe et aide à superviser l'implémentation de la stratégie

Les **Comités de Direction des Divisions**

prennent en compte les priorités ESG du Groupe dans la définition et la mise en œuvre de leurs stratégies

Les **équipes et comités spécialisés**

du Groupe soutiennent la mise en œuvre de la stratégie du Groupe en collaboration avec le Comité Développement Durable du Groupe

Au sein de cette organisation, Pierre Baudard, Associé Gérant et Directeur Général de Rothschild & Co Asset Management, est membre du Comité Développement Durable.

En outre, Ludivine de Quincerot, membre représentante des salariés au conseil de surveillance du Groupe, et Andrea Sekularac, spécialiste ESG, représentent les activités Asset Management au sein du Wealth & Asset Management Sustainability Committee. Ce dernier rapporte directement au Comité de direction de la vision Wealth & Asset Management ; il travaille sur la feuille de route commune et les initiatives clés à mener à l'échelle des métiers du Wealth & Asset Management en matière d'investissement responsable.

Les initiatives soutenues par le groupe Rothschild & Co et ses filiales

Initiatives	Description	Zone	Participation
Climate Action 100+	Climate Action 100+ est une initiative qui souhaite faire évoluer les pratiques des grands émetteurs de gaz à effet de serre de la planète. Les investisseurs parties prenantes, qui représentent un total d'actifs de plus de 68 000 milliards de dollars pour près de 700 investisseurs, demandent aux entreprises d'améliorer leur gouvernance sur le changement climatique, de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et de renforcer leur communication financière liée au climat.	Monde	Wealth Management UK
Commission ESG de France Invest	La Commission ESG, qui a succédé au Club Développement de France Invest en 2013, a pour mission de promouvoir l'intégration des critères ESG extra-financiers auprès des sociétés de capital-investissement membres de France Invest et des entreprises de leur portefeuille.	France	Five Arrows
EDCi	La ESG Data Convergence initiative (EDCi) regroupe plus de 350 acteurs du capital-investissement (240 General Partners et 110 Limited Partners), représentant près de 27 000 milliards de dollars d'encours sous gestion, engagés à rationaliser l'approche historiquement fragmentée du secteur de l'investissement privé en matière de collecte et de reporting des données ESG. Sa mission est de créer une masse critique de données ESG significatives, basées sur les performances et comparables provenant d'entreprises privées.	Monde	Five Arrows
GIIN	Le Global Impact Investing Network (GIIN) est le plus important réseau mondial d'investisseurs dédié à l'investissement à impact.	Monde	Five Arrows
ICI	L'Initiative Climat International (ICI) est un groupe de travail qui vise à prendre en compte les enjeux de durabilité dans le secteur du Capital Investissement.	Monde	Five Arrows
OCBF	Le Comité pour une banque privée durable réunit différents acteurs de place pour développer les meilleures pratiques en matière de finance durable et permettre à tous ses membres d'élever le niveau de compétence de leurs établissements dans ce domaine.	France	Rothschild Martin Maurel
PIMFA	La Personal Investment Management & Financial Advice Association (PIMFA) est l'association professionnelle du secteur de la gestion de patrimoine, des services d'investissement et du conseil en investissement et en finance. L'association est dotée d'un comité stratégique et un groupe de travail sur la finance durable.	Royaume-Uni	Wealth Management UK
SSF	Swiss Sustainable Finance ("SSF") promeut la durabilité sur le marché financier suisse et rassemble des prestataires de services financiers et non financiers, des investisseurs, des universités et des écoles de commerce, des entités du secteur public et d'autres organisations intéressées.	Suisse	Rothschild & Co Bank AG Zurich
UK Stewardship Code	Le UK Stewardship Code offre un cadre principal et volontaire visant à encourager les investisseurs et les fournisseurs de services à prendre en compte les enjeux ESG dans leurs activités.	Royaume-Uni	Wealth Management UK
UN PRI	Les Principes pour l'Investissement durable (PRI), lancés par les Nations Unies en 2006, incitent les investisseurs à intégrer les thématiques Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG) dans la gestion.	Monde	Groupe

1.2 Contribuer par le dialogue avec nos parties prenantes

Chez Rothschild & Co Asset Management, nous sommes convaincus que l'engagement est un levier de transformation de l'économie réelle. Notre stratégie, formalisée en 2021, se caractérise par des actions concrètes sur différents maillons de notre chaîne de valeur :

- **Auprès des émetteurs, dans le cadre de notre gestion directe.** Dans une optique d'accompagnement et de suivi de leurs "trajectoires ESG", nous interagissons de manière régulière et constructive avec les émetteurs dans lesquels nous sommes investis. Nous usons de notre droit de regard chaque fois que nous jugeons cela nécessaire pour approfondir nos analyses, évaluer leur capacité à se transformer, se prémunir du risque de controverse, ou encore, prendre des mesures concrètes en lien avec nos thématiques d'investissement ESG (plans de transition climatique et trajectoires « Net Zero », alignements taxonomiques, inclusion sociale, biodiversité, exclusions spécifiques, indicateurs de performance durable, notation ESG, principales incidences négatives, etc.). Nous privilégions la formulation d'axes d'amélioration dont nous pouvons suivre la réalisation. Les échanges qui s'avèrent infructueux ou peu concluants peuvent avoir une conséquence sur la gestion de nos positions au sein des portefeuilles.
- **Auprès des sociétés de gestion.** Dans le cadre de notre gestion en architecture ouverte et de nos processus de sélection de fonds, nous avons adopté une approche intégrée des critères ESG avec un questionnaire unique de due diligence. Les réponses apportées permettent des échanges qui constituent des occasions privilégiées d'inciter les sociétés de gestion à améliorer leurs pratiques.
- **Au sein de l'écosystème de la finance durable (clients, prestataires de données externes, associations professionnelles, initiatives de place, autorités publiques, ONG, sphère éducative...).** Nous prenons activement part aux réflexions menées par la place en participant, entre autres, à des consultations publiques, des groupes de travail, ou encore à des tables rondes.
- **Aux côtés de nos partenaires associatifs.** Une partie des frais de gestion associés à des parts de partage, pour certains de nos fonds, est reversée à nos partenaires associatifs Polar POD et Café Joyeux.
- **Avec nos collaborateurs.** La formation et la sensibilisation de nos collaborateurs sur nos thématiques d'investissement durable constituent des facteurs de succès de notre activité. Nous menons des actions en ce sens et les associons à nos initiatives.





2

Des actions concrètes
sur les différents
maillons de la chaîne

2.1 Le dialogue avec les émetteurs

Rothschild & Co Asset Management encourage et accompagne aussi bien les émetteurs dans l'amélioration de leurs pratiques et la transformation de leurs modèles d'affaires, que les sociétés de gestion dans le développement de leurs approches d'investissement durable. Le dialogue individuel nous permet, en tant que gérants de conviction de renforcer nos analyses et d'éclairer nos décisions d'allocation et de vente.

Nous considérons qu'un dialogue efficace doit être :

- 1 Mené avec une compréhension réelle des modèles d'affaires et des enjeux spécifiques à chaque émetteur / société de gestion
- 2 Régulier et constructif, dans le but de nouer une relation de confiance avec l'émetteur / la société de gestion
- 3 Mutuellement enrichissant
- 4 Contrariant et orienté sur les résultats, en formulant des axes d'amélioration, en suivant leur mise en œuvre dans le temps, tout en privilégiant la qualité à la quantité

Le dialogue individuel nous permet de renforcer nos analyses et d'apprécier la capacité des émetteurs et des sociétés de gestion à se transformer.

Une approche ciblée

Compte tenu de notre volonté d'accompagner les acteurs de tous les secteurs et de ne pas recourir de manière systématique au désinvestissement, nos actions d'engagement auprès des émetteurs doivent être menées avec la plus grande rigueur.

Cela se traduit en pratique par un dialogue bilatéral pouvant :

- **Intervenir à différentes périodes du cycle d'investissement** (avec des émetteurs en portefeuille et/ou dont l'inclusion est envisagée) **ainsi qu'à tout moment et pour différents motifs :**
 - En réaction à la survenance d'une controverse, en cohérence avec notre volonté de réduire les incidences négatives de nos investissements ;
 - En réaction à l'inscription, à l'ordre du jour d'une assemblée générale, d'une résolution sujette à débat ;
 - En raison de la publication d'objectifs durables peu ambitieux ;
 - En raison de performances durables insuffisantes, généralement reflétées par des notations ESG dégradées ;
 - Etc.
- **Porter sur des thématiques prioritaires**
 - En lien avec l'application de nos cadres d'exclusion normatives (armes controversées, sanctions internationales...) et sectoriels (charbon thermique) ;
 - En lien avec les stratégies durables de nos produits « 4Change » auxquelles sont associées des exigences supplémentaires (plans de transition climatique et trajectoires « Net Zero », alignements taxonomiques, inclusion sociale, biodiversité, exclusions spécifiques, indicateurs de performance durable, notations ESG, principales incidences négatives, etc.) ;
 - En lien avec des secteurs d'activité à fort impact climatique et leurs enjeux matériels
- **Être mené à travers différents canaux de communication** (formulaires électroniques ou courriels, réunions physiques ou distancielles, questions posées en assemblée générale, ou encore à l'occasion d'événements – dédiés aux enjeux ESG ou non).

L'ensemble des différentes initiatives vise principalement à approfondir nos analyses et à formuler des axes d'amélioration pour les émetteurs. Le dialogue individuel est régulier, constructif et fait l'objet d'un suivi dans le temps. Il peut être mené conjointement par l'équipe Investissement Durable, les analystes des différentes expertises et les gérants de portefeuille.

Par ailleurs, la disponibilité des interlocuteurs, la qualité des échanges et la volonté de mise en œuvre des axes d'amélioration suggérés entrent en ligne de compte dans notre appréciation des émetteurs. Ces éléments viennent en sus des conclusions de nos analyses financières et ESG, et peuvent avoir une incidence directe sur la gestion de nos positions au sein des portefeuilles. Cela est le cas, à plus forte raison, lorsque le dialogue individuel s'inscrit dans le cadre d'un processus d'escalade.

Dans une démarche de pilotage de notre dialogue ESG avec les émetteurs, qui s'est intensifié au cours des dernières années, nous disposons d'un « **Comité engagement** », coordonné par l'équipe Investissement Durable, avec la participation d'un panel de gérants et d'analystes, représentatif de nos pôles d'expertise. Le Comité se déroule sur une fréquence bimestrielle et a pour objectif de :

- Mener un suivi régulier de l'activité, via une série d'indicateurs de performance clés. Nous relevons, entre autres, sur différentes périodes et différents périmètres :
 - Le nombre et le type d'interaction (dialogue individuel ou collaboratif), leur répartition par motif déclencheur (controverse, assemblée générale...) ainsi que par interlocuteurs rencontrés selon les fonctions qu'ils occupent ;
 - Le nombre d'émetteurs uniques rencontrés et leur répartition géographique et sectorielle ;
 - Le nombre de questions posées et leur répartition par enjeu E, S et G ;
 - Le nombre d'axes d'amélioration formulés ayant été, ou non, mis en œuvre par les émetteurs..
- Assurer le bon archivage des activités de dialogue avec les émetteurs dans notre outil interne, qui permet non seulement la production des indicateurs de performance clés, mais également un meilleur partage de l'information et une coopération plus efficace entre nos différents pôles d'expertise ;
- Identifier les émetteurs à privilégier et les thématiques à aborder ;
- Informer les participants, lorsque cela est nécessaire, de l'évolution des exigences de place en matière d'engagement ;
- Suivre et encadrer les actions d'engagement qui s'inscrivent dans notre procédure d'escalade ;
- Faciliter l'échange de bonnes pratiques et le partage d'expériences entre les participants, notamment via la présentation de cas concrets ;
- Suivre l'actualité de Rothschild & Co Asset Management en matière d'engagement collaboratif.

Une alternative au désinvestissement systématique

Nous pensons que l'engagement ne peut justifier le statu quo, que ce soit dans le cadre de la gestion de nos portefeuilles d'investissement, ou s'agissant des changements souhaitables à opérer dans l'économie réelle et la société. Cela étant, nous estimons qu'une procédure d'escalade, et notamment de désengagement, se doit d'être pragmatique, "au cas par cas", afin de tenir compte des réalités diverses des entreprises tout en gérant le risque-rendement au service de nos clients.

Nous considérons que le désinvestissement est une option qui doit être envisagée comme "une solution de dernier recours", afin d'impulser les changements souhaitables à opérer dans l'économie réelle et la société. En effet :

- Renoncer à son statut d'actionnaire a pour conséquence de se priver de droits de vote à travers lesquels nous pouvons nous exprimer et faire part aux sociétés de leurs axes d'amélioration.
- Renoncer à son statut d'actionnaire ou de détenteur d'obligations a généralement pour conséquence de limiter la possibilité d'un dialogue constructif avec les sociétés.
- Vendre des titres, qui plus est, échangés dans le marché secondaire, a pour conséquence de limiter notre contribution d'impact potentiel sur l'économie réelle, à moins de s'inscrire dans des actions collectives et d'user d'un "effet de massification" qui peut faire une plus grande différence.

Les mécanismes d'escalade nous permettent néanmoins d'encadrer une controverse identifiée ou un engagement mené, en fonction de sa sensibilité, et pouvant mener au désinvestissement. En particulier :

- Les valeurs identifiées dans les cas d'engagement obligatoires des fonds labellisés font l'objet d'une vigilance renforcée. Chacun de ces cas dispose d'un axe d'amélioration explicitement formulé à l'émetteur, d'un objectif clair et d'une temporalité prédéfinie. Le suivi de ces actions d'engagement se fait lors du Comité d'engagement, qui a lieu sur une fréquence bimestrielle.

Pour les cas d'engagement en cours, les escalades suivantes peuvent être enclenchées :

- Engagement renforcé ;
- Vigilance sur les assemblées générales, en vue d'une potentielle sanction par le vote.

Pour ces exigences, entrées en vigueur en 2025, nous avons mis en place un « Comité d'escalade ISR V3 » qui se tiendra à une fréquence annuelle, et en présence des équipes Investissement durable, Gestion des risques, Conformité et des Associés-Gérants. Les équipes de gestion et analystes participent en fonction du cas abordé. Le comité a deux objectifs :

- Revoir les procédures d'escalade en cours / entreprises sur l'année ;
- Décider d'un acte de gestion dans les cas les plus sévères : blocage des achats ou désinvestissement.

Nous nous réservons le droit d'abandonner un acte d'engagement dans les cas suivants :

- L'objectif de l'engagement est devenu obsolète ou n'est plus réalisable ;
- L'entreprise refuse de procéder à notre demande et donne un rationnel convaincant ;
- L'entreprise ne fait plus partie de nos positions en portefeuille.

- En matière de traitement des controverses identifiées par la Conformité ou les analystes, nous avons mis en place deux comités controverses, avec la participation des équipes de Gestion des risques, Conformité, Investissement durable et des Associés-Gérants. Les équipes de gestion détentrices de l'émetteur sujet à la controverse ainsi que les analystes dédiés au secteur participent en fonction du cas abordé. Les deux comités se distinguent par la qualification de chacune des controverses, en fonction de leur sévérité et de leur matérialité.

En cas d'émergence d'une controverse, le « **Comité controverse de qualification** », coordonné par l'équipe Investissement Durable a pour objectif, d'une part, de qualifier la gravité et la matérialité de chacune des controverses à l'ordre du jour et déterminer l'escalade adaptée et, d'autre part, d'en assurer le suivi. Le comité vote pour la qualification la plus adaptée à chaque controverse, en fonction notamment de leur matérialité financière, ESG, légale ou réputationnelle. Si la controverse n'est pas jugée matérielle, ou est résolue, alors aucun suivi de l'émetteur n'est demandé. En revanche, si la controverse est jugée matérielle, le comité peut demander des précisions complémentaires qui devront être apportées par les analystes, puis en fonction de la gravité de la controverse, demander une action d'engagement avec l'émetteur ou un renvoi au Comité controverse cas majeurs pour les cas de figure les plus sévères.

En cas d'évènement majeur ou de controverse sévère, le « **Comité controverse cas majeurs** », coordonné par la Conformité, se réunit de manière discrétionnaire. Fonctionnant de manière collégiale, les membres votants du comité décident à l'unanimité et au cas par cas de la décision la plus adéquate : mettre la valeur sous surveillance, interdire tout nouvel investissement ou, dans les cas les plus sévères, désinvestir l'émetteur. Dans les deux premiers cas précités, ils peuvent décider du temps accordé à l'émetteur pour répondre de manière circonstanciée aux faits qui lui sont reprochés (généralement 3 à 6 mois), mais également de la nature des actions correctives à mettre en œuvre par l'émetteur et les délais associés.

Données statistiques du dialogue avec les émetteurs

Notre ambition demeure inchangée : privilégier la qualité à la quantité des actions d'engagement. Au cours de l'année écoulée, nos échanges avec les émetteurs ont de nouveau été enrichissants.

Nos équipes ont poursuivi le dialogue avec les émetteurs, privilégiant notamment ceux

- Appartenant à des secteurs à fort impact climatique ;
- Disposant de modèles d'affaires en lien avec des thématiques d'investissement spécifiques (plans de transition et trajectoires « Net Zero », alignements taxonomiques, inclusion sociale, exclusions spécifiques, indicateurs de performance durable, principales incidences négatives, etc.) ;
- Dont l'actualité a été susceptible d'influer sur leur trajectoire ESG (controverses, fusions-acquisitions, résolutions peu consensuelles inscrites à l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires.) ;
- Disposant de notations ESG faibles et/ou dont la performance, sur des indicateurs clés pour nos stratégies, est décevante ;
- Présents au sein des portefeuilles de nos fonds labellisés

Note méthodologique sur le périmètre de reporting des statistiques du dialogue avec les émetteurs

A des fins de comparaison avec nos précédents rapports, les données statistiques présentées ci-après excluent, de manière volontaire, certains modes de communication employés avec les émetteurs :

- L'envoi de questionnaires standardisés ayant porté sur différentes thématiques ESG au cours de l'exercice 2021 ;
- L'envoi de questionnaires standardisés portant sur la thématique du handicap au travail depuis l'exercice 2021 ; et
- L'envoi de lettres aux managements dans le cadre de l'initiative Climate Action 100+ et de la campagne de questions écrites aux assemblées générales du CAC 40 du Forum pour l'Investissement Responsable (à laquelle Rothschild & Co Asset Management a pris part pour la première fois en 2024 sur la thématique des compétences et des formations RSE des administrateurs).

Le choix de telles exclusions de notre périmètre de reporting a, en outre, été motivé par le caractère moins ciblé et, de fait, moins prescriptif, des questions posées à travers ces modes de communication.

Afin toutefois d'être en mesure d'assurer une transparence complète vis-à-vis de nos porteurs, en cas de demande expresse, mais également de valoriser toutes nos actions :

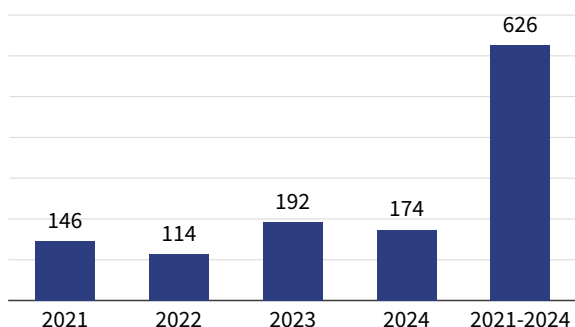
- un travail de consolidation des interactions ESG ayant reposé sur les modes de communication précités a été mené dans notre outil interne de suivi des engagements au cours de l'année 2024 ; et
- plusieurs sections du présent rapport ont été consacrées aux interactions ESG ayant reposé sur ces modes de communication.

Indicateurs de performance clés au niveau des interactions ESG et des émetteurs rencontrés

Au cours de l'année 2024, nos équipes ont interagi à **174 reprises** avec un total de **142 émetteurs** uniques. En légère baisse par rapport à l'exercice 2023, le nombre d'interactions ESG, ici présenté, ne tient pas compte de l'envoi de questionnaires standardisés portant sur la thématique du handicap au travail ainsi que de lettres aux managements dans le cadre de notre première participation à la campagne de questions écrites aux assemblées générales du CAC 40 du Forum pour l'Investissement Responsable sur la thématique des compétences et des formations RSE des administrateurs⁽³⁾.

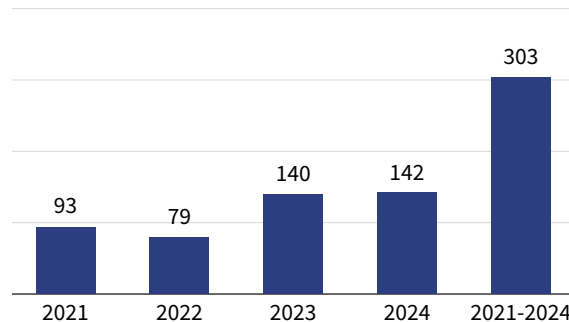
Sur la période 2021 – 2024, le bilan est globalement satisfaisant avec **626 interactions ESG** avec un total de **303 émetteurs uniques**⁽⁴⁾. Avec une fréquence de **plus de 2 interactions ESG par émetteur unique**, nous estimons être en mesure d'accompagner efficacement les émetteurs présents au sein de nos portefeuilles.

Nombre d'interactions ESG depuis l'exercice 2021



Source : Rothschild & Co Asset Management, 31/12/2024

Nombre d'émetteurs uniques engagés depuis l'exercice 2021



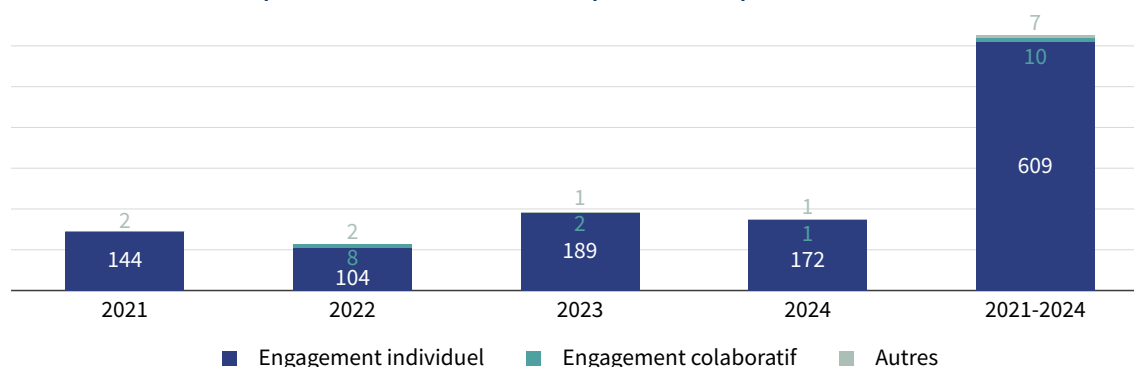
Source : Rothschild & Co Asset Management, 31/12/2024

A l'instar de 2021, 2022 et 2023, **le dialogue individuel a été le format privilégié par nos équipes en 2024**⁽⁵⁾.

Le dialogue collaboratif n'a toutefois pas été négligé puisque, tous modes de communication confondus, celui-ci représenté 17 % de nos interactions ESG en 2024 avec l'envoi de lettres aux managements dans le cadre de notre première participation à la campagne de questions écrites aux assemblées générales du CAC 40 du Forum pour l'Investissement Responsable sur la thématique des compétences et des formations RSE des administrateurs⁽⁶⁾. En 2025, nous aurons à souhait de nous impliquer toujours davantage au sein d'initiatives collaboratives d'engagement avec les émetteurs :

- Renouvellement de notre participation à la campagne de questions écrites en assemblées générales des sociétés du CAC 40 du Forum pour l'Investissement Responsable sur la thématique plus globale de la gouvernance de la durabilité ;
- Poursuite du dialogue avec les émetteurs sur la thématique de la transition juste ;
- Poursuite de notre implication au sein de l'initiative Climate Action 100+ ; et
- Adhésion à l'initiative Nature Action 100.

Répartition des interactions ESG par format depuis l'exercice 2021



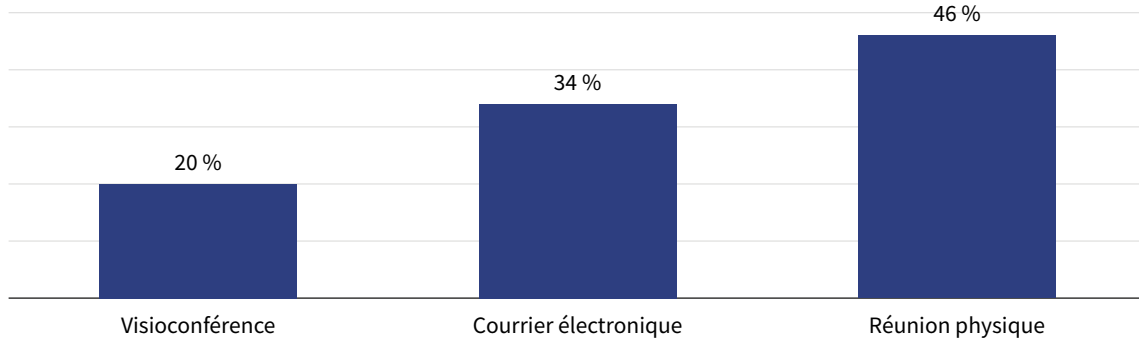
Source : Rothschild & Co Asset Management, 31/12/24

(5) Participation à une seule interaction ESG dans un cadre collaboratif, à travers la coalition « Investors for a Just Transition » de l'Institut de la Finance Durable, dont la campagne d'engagement trisannuel est arrivé à son terme

(6) 38 réponses exploitables sur 40

Par ailleurs, le suivi des modes de communication, instauré en 2024, nous permet de mettre en évidence que près d'une interaction ESG sur deux⁽⁷⁾ a eu lieu lors de réunions physiques en France comme à l'international⁽⁸⁾.

Répartition des interactions ESG par mode de communication pour l'exercice 2024

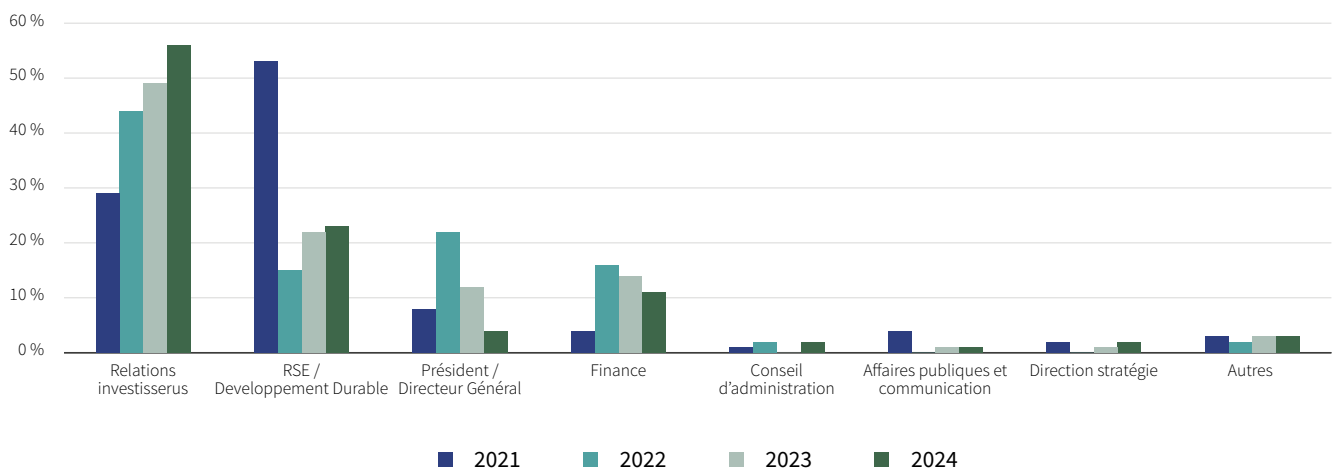


Source : Rothschild & Co Asset Management, 31/12/24

En tout état de cause, nos équipes ne rencontrent pas de difficultés particulières en termes de corporate access. En 2024, nous avons continué à interagir avec des émetteurs situés dans **différentes régions du monde** et avec **des interlocuteurs occupant une grande diversité de fonctions**.

Les directions des relations investisseurs, que nous avons privilégiées dans plus d'un cas sur deux en 2024, se dotent peu à peu de professionnels aptes à répondre à la fois aux questions d'ordre financier que durable. Cette évolution, perceptible également au niveau des directions financières, rencontrées dans plus d'un cas sur dix au cours des quatre dernières années, s'inscrit dans une tendance plus globale d'intégration des enjeux de durabilité dans la stratégie des émetteurs. De façon notable, **plus d'un quart de nos interactions ESG ont impliqué des directions RSE ou développement durable**, tandis que nous avons continué à solliciter **les directions générales et les conseils d'administration** pour donner davantage de poids à notre action.

Répartition des interlocuteurs rencontrés par fonction occupée depuis l'exercice 2021

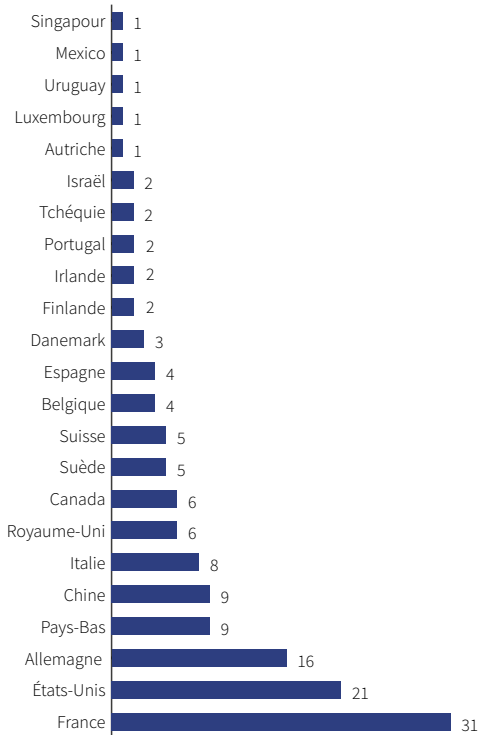


Source : Rothschild & Co Asset Management, 31/12/24

(7) Environ un tiers des interactions ESG, tous modes de communication confondus

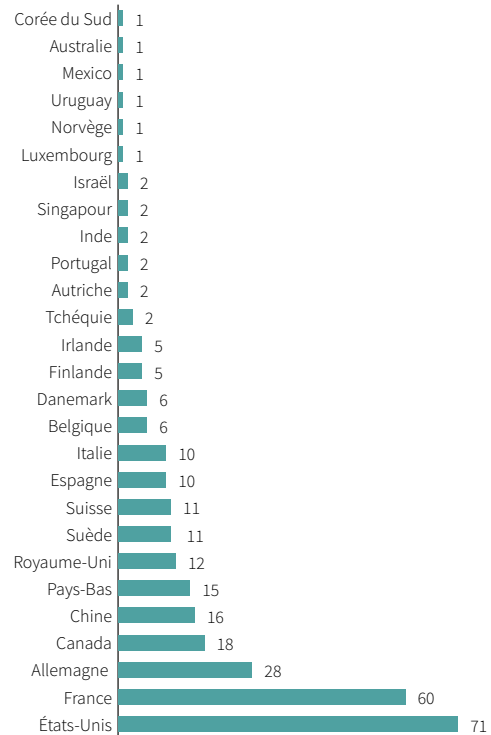
(8) Principalement aux Etats-Unis, au Canada et en Chine

Répartition des interlocuteurs par fonction occupée



Source : Rothschild & Co Asset Management, 31/12/2024

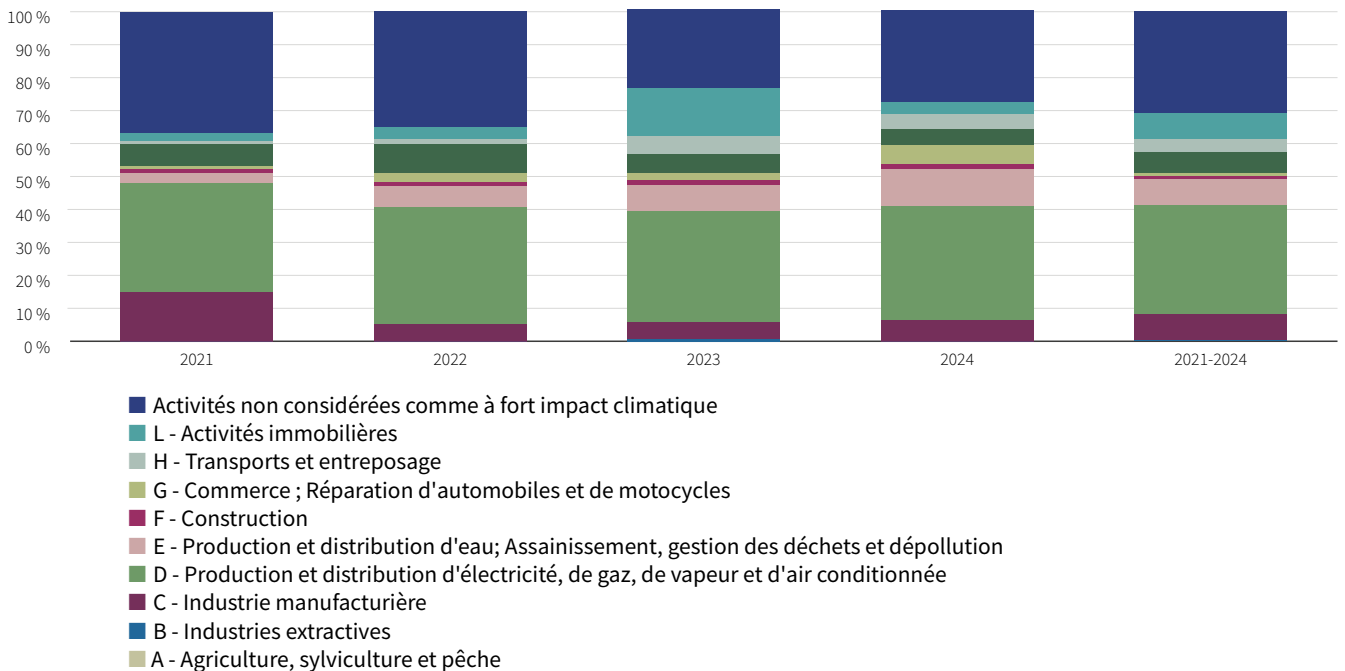
Répartition géographique des émetteurs rencontrés depuis l'exercice 2021



Source : Rothschild & Co Asset Management, 31/12/2024

Enfin, il convient de souligner que nous avons continué à **privilégier le dialogue avec les émetteurs appartenant à des secteurs à fort impact climatique** au sens de la réglementation européenne (codes NACE A, B, C, D, E, F, G, H et L). Ces derniers ont représenté **près de sept émetteurs sur dix** rencontrés sur la période 2021 – 2024.

Répartition des émetteurs rencontrés depuis l'exercice 2021 par code NACE de niveau 1

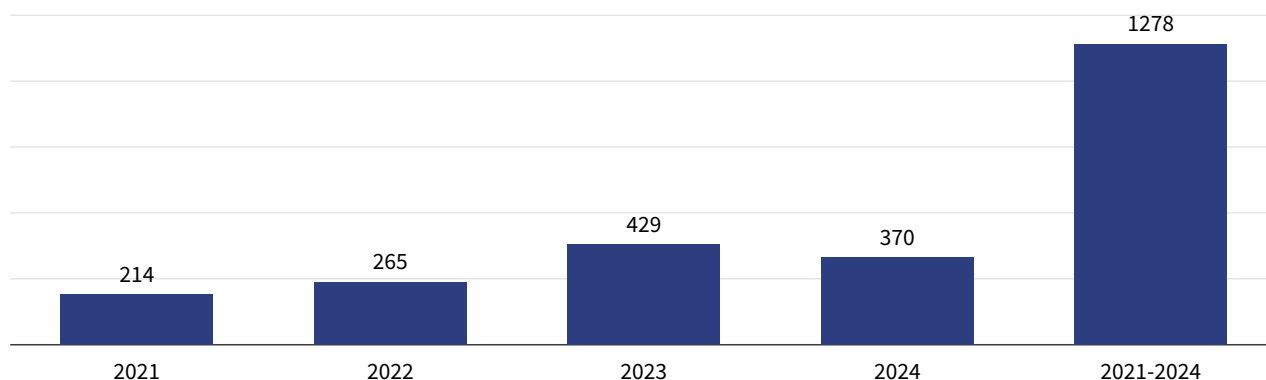


Source : Rothschild & Co Asset Management, 31/12/24

Indicateurs de performance clés au niveau des questions posées

En 2024, le nombre de questions posées est ressorti en baisse par rapport à 2023 : nos équipes ont eu à souhait de se concentrer, en premier lieu, sur les axes d'amélioration formulés par le passé et dont la mise en oeuvre était toujours attendue. En effet, sur les quatre dernières années, ce ne sont désormais pas moins de **1 278 questions** qui ont ainsi été posées, dont **39% ont donné lieu à la formulation d'axes d'amélioration** qu'il convient de suivre dans la durée. Sur la période, **4 questions ont été, en moyenne, posé par émetteur unique engagé**⁽⁹⁾.

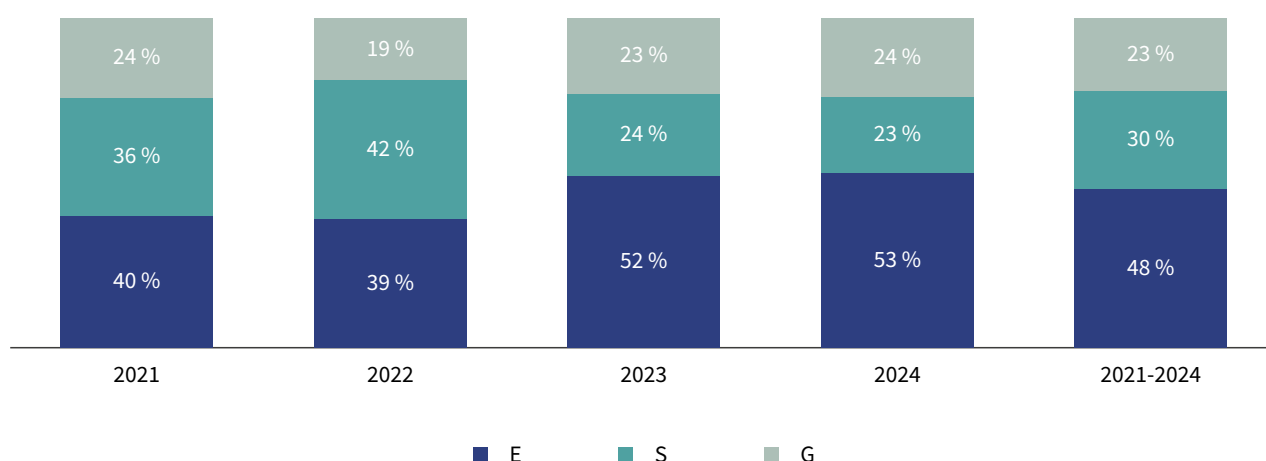
Nombre de questions posées depuis l'exercice 2021



Source : Rothschild & Co Asset Management, 31/12/24

De nouveau, une majorité des questions posées a porté sur des thématiques environnementales en 2024. Le déploiement progressif, depuis 2023, de notre grille propriétaire d'analyse des plans de transition des sociétés a non seulement contribué à augmenter le nombre de questions portant sur le pilier « E », mais également à en améliorer la pertinence. De surcroît, une attention particulière a été accordée aux enjeux relatifs à la biodiversité et au capital naturel, comme en témoigne les nombreux exemples proposés dans le présent rapport.

Répartition des questions posées par enjeu E, S et G depuis l'exercice 2021



Source : Rothschild & Co Asset Management, 31/12/24

Depuis 2023, nous avons gagné en réactivité lors de la survenance de controverses ESG, particulièrement lorsque celles-ci pouvaient revêtir un caractère sévère. Cette attention accordée aux controverses est à mettre en lien avec :

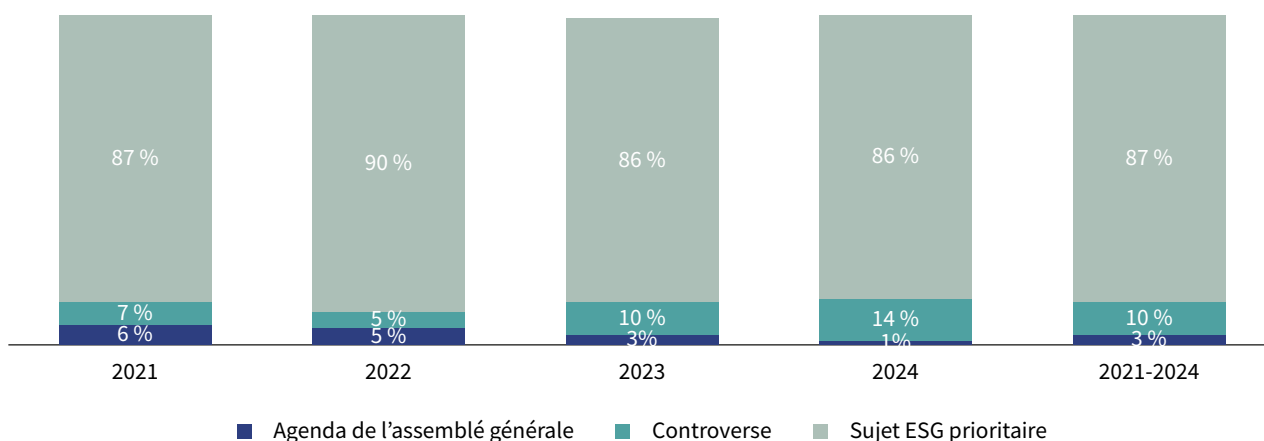
- l'établissement, en 2023, d'un second comité controverses dit « qualification », en sus du comité controverses dit « cas majeurs » ; et
- le recrutement, en 2023, d'une analyste ESG dédiée à la gestion obligatoire a permis de renforcer cette vigilance.

(9) 15, tous modes de communication confondus

Enfin, le nombre de questions posées en lien avec des résolutions d'assemblées générales est à nouveau ressorti en baisse : la politique de vote « SRI » de notre prestataire ISS a été progressivement renforcée, notamment s'agissant des résolutions environnementales et sociales, tandis que les données relatives à notre première participation à la campagne de questions écrites organisée par le Forum pour l'Investissement Responsable ne sont pas comptabilisées ici. Pour autant, nous veillerons en 2025 à mieux davantage parti des périodes qui précèdent les assemblées générales pour dialoguer avec les émetteurs.

Dans la grande majorité des cas, nos questions d'engagement n'ont pas été motivées par des raisons particulières. Notre objectif demeure avant tout d'accompagner, dans la durée, les émetteurs dans l'adoption de meilleures pratiques sur nos sujets ESG prioritaires (plans de transition climatique, trajectoires « Net Zero », alignements taxonomiques, biodiversité, inclusion sociale, etc.) et de veiller au bon déploiement de leurs feuilles de route ESG.

Répartition des questions posées par motif déclencheur depuis l'exercice 2021



Source : Rothschild & Co Asset Management, 31/12/24

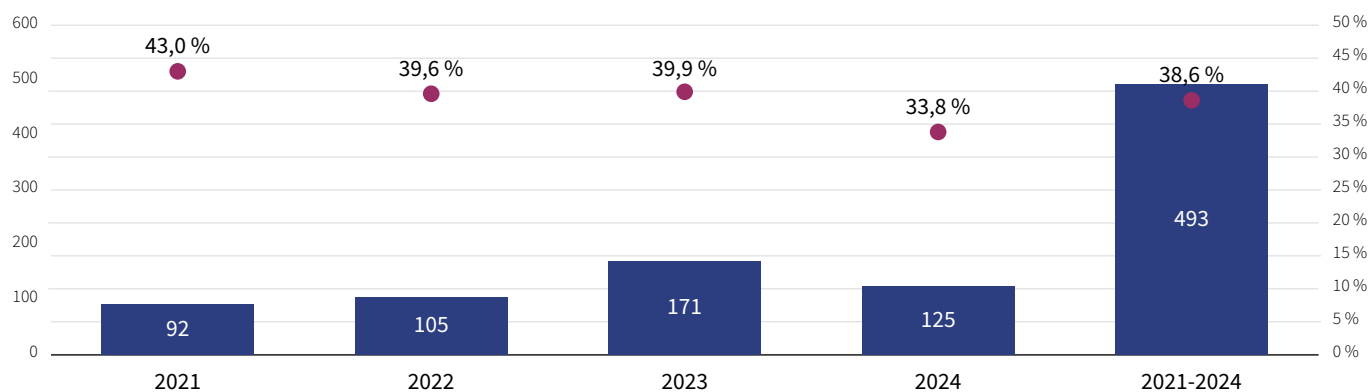
Indicateurs de performance clés au niveau des questions posées ayant donné lieu à la formulation d'axes d'amélioration

Chez Rothschild & Co Asset Management, nous pensons que l'accompagnement des émetteurs doit s'inscrire dans la durée : l'obtention de résultats tangibles, à l'issue d'échanges constructifs avec les émetteurs, n'est jamais acquise d'avance.

Sur la période 2021 - 2024, 39 % des questions posées ont donné lieu à la formulation d'un axe d'amélioration. Ce ratio, qui informe sur le caractère prescriptif de notre dialogue avec les émetteurs, est ressorti, par rapport à 2023, en baisse de six points de pourcentage du fait d'une augmentation des questions portant sur des enjeux nouveaux et, chemin faisant, encore insuffisamment appréhendés (biodiversité, polluants éternels, transition juste, compétences / formations RSE des administrateurs, par exemple).

De surcroît, 2024 a non seulement été l'année de la mise en œuvre de la Corporate Sustainability Reporting Directive « CSRD » pour de nombreuses sociétés européennes, mais également celle de la mise en œuvre de la troisième version du label ISR français. Ces échanges, bien que n'ayant pas donné lieu à la formulation d'axes d'amélioration, ont néanmoins été éclairants et précieux pour nos équipes et nos interlocuteurs.

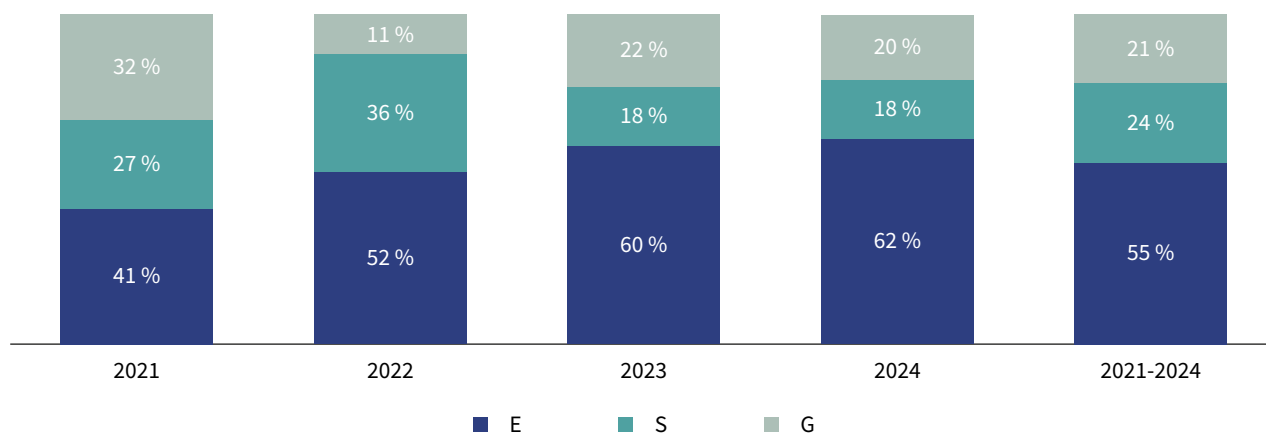
Nombre de questions posées ayant donné lieu à la formulation d'un axe d'amélioration depuis 2021



Source : Rothschild & Co Asset Management, 31/12/24

En 2024, 62 % des questions posées ayant donné lieu à la formulation d'un axe d'amélioration ont porté sur le pilier « E », reflétant une utilisation accrue de nos grilles de transition comme outil d'engagement.

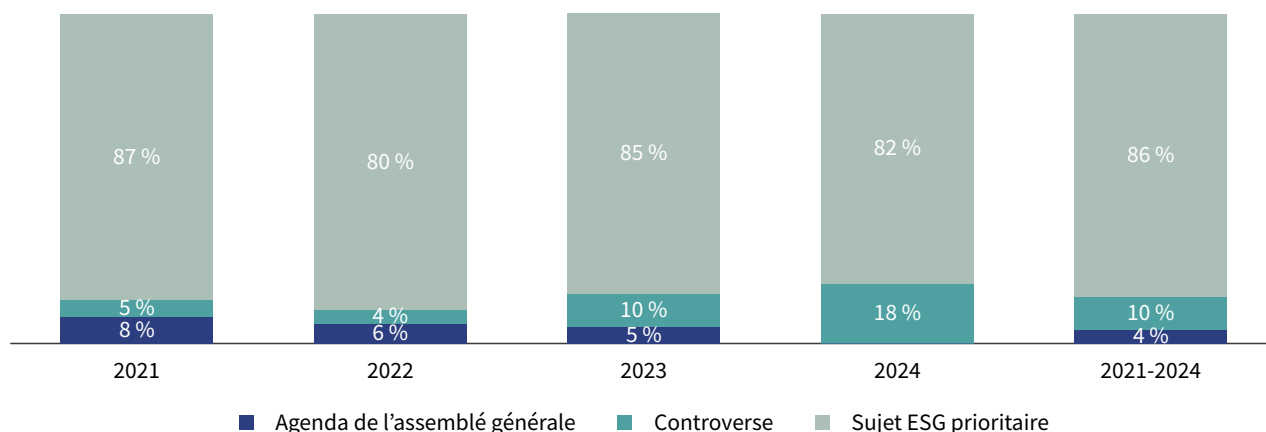
Répartition des questions posées ayant donné lieu à la formulation d'un axe d'amélioration depuis l'exercice 2021



Source : Rothschild & Co Asset Management, 31/12/24

Enfin, une attention particulière a été accordée à aux controverses ESG et à leur résolution par les émetteurs.

Répartition des questions posées ayant donné lieu à la formulation d'un axe d'amélioration par motif déclencheur depuis l'exercice 2021



Source : Rothschild & Co Asset Management, 31/12/24

Indicateurs de suivi des axes d'amélioration formulés

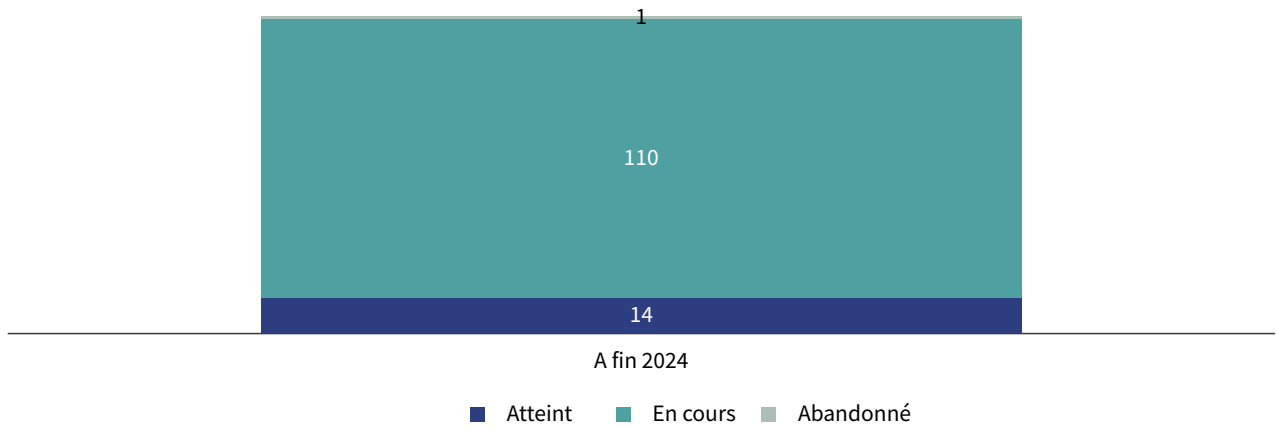
La mise en œuvre des axes d'amélioration formulés fait l'objet d'un suivi dans le temps afin de mesurer l'efficacité de nos actions. En 2024, **sur 125 questions posées ayant donné lieu à la formulation d'un axe d'amélioration**⁽¹⁰⁾:

- 14 ont été mises en œuvre durant du même exercice ;
- 110 sont en cours de mise en œuvre ; et
- 1 dispose d'un statut « abandonné »⁽¹¹⁾ et ne fera pas l'objet d'un suivi.

(10) Les demandes aux émetteurs pouvant être réitérées, plusieurs questions peuvent correspondre à un même axe d'amélioration

(11) Nous nous réservons la possibilité de ne pas réitérer certaines de nos demandes, notamment lorsque celles-ci n'apparaissent plus comme pertinentes ou réalisables (par suite d'une opération financière, par exemple), ou encore lorsqu'elles concernent des valeurs qui ont, entre temps, été cédées de nos portefeuilles. Dans certains cas, la société a clairement exprimé son refus de mettre en œuvre l'axe d'amélioration formulé.

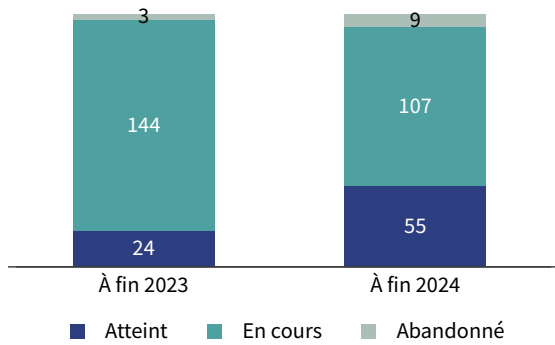
Suivi de la mise en oeuvre des axes d'amélioration formulés au cours de l'exercice 2024



Source : Rothschild & Co Asset Management, 31/12/24

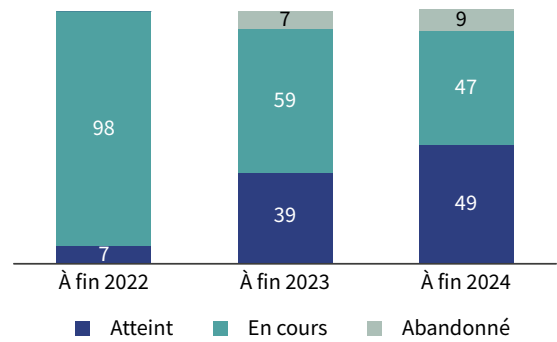
Le même exercice a été réalisé pour les axes d'amélioration formulés en 2021, 2022 et 2023.

Suivi de la mise en oeuvre des axes d'amélioration formulés au cours de l'exercice 2023



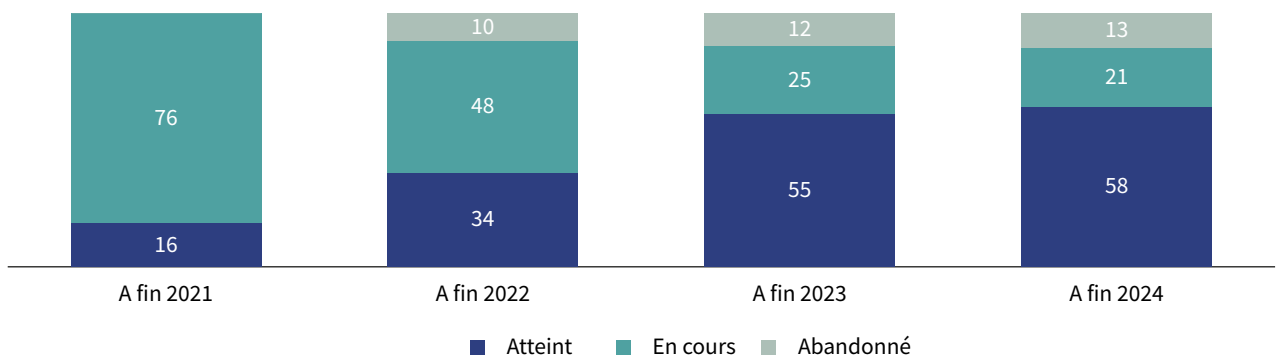
Source : Rothschild & Co Asset Management, 31/12/24

Suivi de la mise en oeuvre des axes d'amélioration formulés au cours de l'exercice 2022



Source : Rothschild & Co Asset Management, 31/12/24

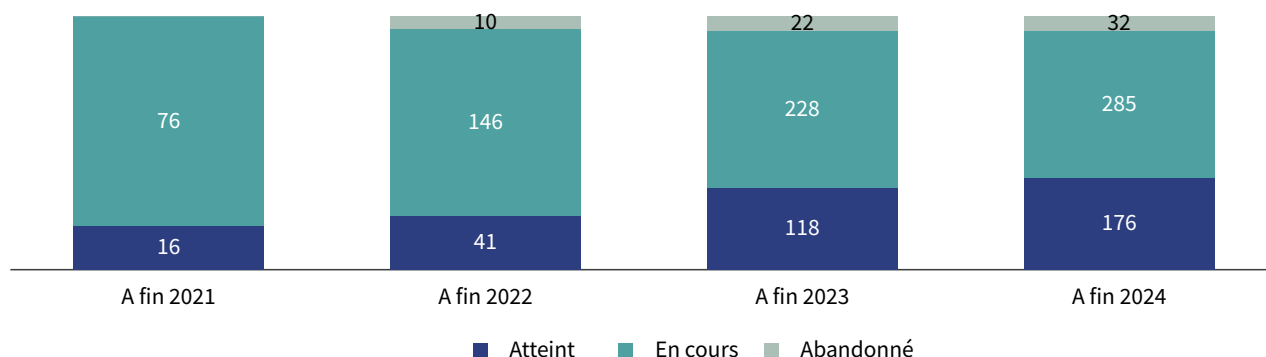
Suivi de la mise en oeuvre des axes d'amélioration formulés au cours de l'exercice 2021



Source : Rothschild & Co Asset Management, 31/12/24

Il ressort de notre suivi que notre « taux de succès » est de 63 % après quatre ans, 47 % après trois ans, 32 % après deux ans et 11% après un an. Toutes périodes confondues, notre « taux de succès » s'élève à 36 % à fin 2024 :

Suivi de la mise en oeuvre des axes d'amélioration formulés depuis l'exercice 2021



Source : Rothschild & Co Asset Management, 31/12/24

Taux de couverture du dialogue sur nos principaux fonds ouverts

A des fins de transparence vis-à-vis de nos porteurs ainsi que de nos labellisateurs, nous présentons ci-dessous l'évolution des taux de couverture respectifs de nos principaux fonds ouverts (produits de la gamme 4Change et/ou dont les encours sont supérieurs à 500 millions d'euros) sur la base de leurs inventaires au 31 décembre 2024.

Label	Nombre d'émetteurs* en portefeuille au 31/12/2024	2021		2022		2023		2024		Cumul 2021 - 2024		
		Taux de couverture en nombre	Taux de couverture en % de l'actif net*	Taux de couverture en nombre	Taux de couverture en % de l'actif net*	Taux de couverture en nombre	Taux de couverture en % de l'actif net*	Taux de couverture en nombre	Taux de couverture en % de l'actif net*	Taux de couverture en nombre	Taux de couverture en % de l'actif net*	
R-co 4Change Net Zero Equity Euro	ISR	50	20,0% (10)	21,1%	32,0% (16)	37,8%	52,0% (26)	54,4%	58,6% (26)	80,0% (40)	86,9%	
R-co 4Change Net Zero Credit Euro	ISR	110	9,1% (10)	8,5%	13,6% (15)	12,4%	24,5% (27)	22,7%	18,2% (20)	19,8%	36,4% (40)	35,8%
R-co 4Change Inclusion & Handicap Equity	ISR	46	13,0% (6)	16,2%	21,7% (10)	24,7%	23,9% (11)	26,4%	23,9% (11)	24,5%	47,8% (22)	49,8%
R-co Valor 4Change Global Equity	ISR et Towards Sustainability	42	45,2% (19)	46,8%	42,9% (18)	44,9%	47,6% (20)	47,8%	59,5% (25)	57,7%	85,7% (36)	84,4%
R-co 4Change Moderate Allocation	Towards Sustainability	76	17,1% (13)	14,0%	23,7% (18)	18,2%	35,5% (27)	31,3%	35,5% (27)	29,9%	55,3% (42)	45,7%
R-co 4Change Green Bonds	Towards Sustainability	177	9,0% (16)	13,8%	10,2% (18)	16,0%	15,2% (27)	21,0%	15,8% (28)	22,2%	25,4% (45)	32,6%
R-co Conviction Equity Value Euro		41	26,8% (11)	26,5%	39,0% (16)	41,9%	61,0% (25)	64,1%	63,4% (26)	71,7%	85,4% (35)	89,8%
R-co Conviction Credit Euro		182	3,3% (6)	2,0%	2,7% (5)	2,1%	12,1% (22)	16,6%	14,8% (27)	13,4%	22,0% (40)	24,8%
R-co Target 2028 IG		130	5,4% (7)	5,2%	5,4% (7)	5,2%	18,5% (24)	17,8%	15,4% (20)	15,7%	26,2% (34)	25,4%
R-co Target 2029 IG		152	2,0% (3)	1,4%	3,9% (6)	1,9%	18,4% (28)	16,0%	16,4% (25)	15,6%	27,6% (42)	24,6%
R-co Valor		46	52,2% (24)	53,4%	50,0% (23)	52,7%	47,8% (22)	43,9%	60,9% (28)	63,0%	84,8% (39)	84,4%
R-co Valor Balanced		174	18,4% (32)	28,4%	18,4% (32)	28,3%	23,0% (40)	30,0%	29,9% (52)	40,4%	41,4% (72)	53,5%

*hors émetteurs souverains, liquidités et OPC

Source : Rothschild & Co Asset Management, 31/12/24

Echantillon représentatif de cas d'engagement sur la transition climatique

Le déploiement progressif, depuis 2023, de notre grille propriétaire d'analyse des plans de transition a non seulement contribué à augmenter le nombre de questions portant sur la transition climatique, mais également à en améliorer la pertinence.

Sur la thématique de la transition climatique, nous comptabilisons :

- **148 questions posées à 62 émetteurs** sur l'exercice 2024 (41 % avec un axe d'amélioration formulé)
- **506 questions posées à 152 émetteurs** depuis l'exercice 2021 (48 % avec un axe d'amélioration formulé)

Emetteur	Contexte	Evaluation initiale et échanges	Suivi	Statut
Akzo Nobel <ul style="list-style-type: none"> Secteur ICB : Chimie Secteur à fort impact climatique : Oui (« C – Industrie manufacturière ») Pays : Pays-Bas 	<ul style="list-style-type: none"> Interaction ESG avec la direction du développement durable et la direction des relations investisseurs en mars 2024 Axe d'amélioration formulé : mise à jour de la politique de rémunération des dirigeants et inclusion d'un critère portant sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre 	<ul style="list-style-type: none"> Nombreux critères ESG associés à la rémunération variable des dirigeants en 2024 <ul style="list-style-type: none"> Bonus annuel : taux d'engagement des collaborateurs, Net Promoter Score (NPS), formation des cadres supérieurs, lancement de produits durables... Plan d'attribution d'actions de performance (2023 – 2025) : consommation d'énergie, consommation d'électricité d'origine renouvelable, taux de fréquence des accidents enregistrables sur 3 ans et part de déchets « circulaires » sur le total des déchets produits (poids de 5 % chacun, soit 20 %) Aucun critère portant, de manière explicite, sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans la politique de rémunération 2024 Selon la société, peu pertinent d'inclure un critère portant sur une réduction, année sur année, des émissions de gaz à effet de serre, et donc, dans le bonus annuel 	<ul style="list-style-type: none"> Plan d'attribution d'actions de performance (2024 – 2026) voté en assemblée générale incluant 4 critères ESG (poids de 9 % chacun, soit 36 %) <ul style="list-style-type: none"> Réduction des émissions de gaz à effet de serre (scopes 1, 2 et 3, « cradle-to-grave ») : cible de -9 % par rapport à 2018 Pourcentage de cadres féminines : cible de 30 % Consommation d'énergie : maximum 251 kWh par tonne de production Accidents graves et mortels : maximum 3 pour 100 millions d'heures de travail En définitive, critère sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre, couvrant le scope 3, et poids global des critères ESG rehaussé de 20 % à 36 % dans la rémunération de long-terme 	Atteint
BASF <ul style="list-style-type: none"> Secteur ICB : Chimie Secteur à fort impact climatique : Oui (« C – Industrie manufacturière ») Pays : Allemagne 	<ul style="list-style-type: none"> Interactions ESG avec la direction des relations investisseurs en mars et juin 2023 et avec la direction développement durable en mars 2024 Axe d'amélioration formulé : fixation d'un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre couvrant certaines catégories du scope 3 Votes contre l'administrateur en charge de la supervision des risques climatiques lors des assemblées générales de 2024 	<ul style="list-style-type: none"> Complexités inhérentes à la définition de cibles de réduction de gaz à effet de serre robustes et réalistes portant sur le scope 3 <ul style="list-style-type: none"> En amont, collecte de données fiables auprès des fournisseurs, notamment de petite taille En aval, absence de méthodologies communément acceptées Nombreux échanges avec les investisseurs, notamment à travers l'initiative Climate Action 100+ Implication significative au sein de l'initiative « Together for Sustainability » (TfS) afin de développer méthodologie open source permettant de mesurer l'empreinte carbone des produits (lancement en septembre 2023) Demande désormais aux fournisseurs de se conformer au standard TfS dans le cadre de son Supplier CO2 Management Program, initié en 2021, visant à digitaliser les analyses en cycle de vie : objectif interne de couvrir 80% des émissions de gaz à effet de serre (environ 20 000 fournisseurs) 	<ul style="list-style-type: none"> Annonce, fin avril 2024, d'un nouvel objectif de réduction de 15 % des émissions de gaz à effet de serre associés aux achats de biens et de services, d'ici à 2030 par rapport à 2018 Poursuite de la fiabilisation des données collectées auprès des fournisseurs afin d'adresser les émissions de gaz à effet de serre de scope 3 en aval de la chaîne de valeur (8 000 produits validés) 	Atteint

Emetteur	Contexte	Evaluation initiale et échanges	Suivi	Statut
Deutsche Telekom <ul style="list-style-type: none"> Secteur ICB : Télécommunications Secteur à fort impact climatique : Non (« J – Information et communication ») Pays : Allemagne 	<ul style="list-style-type: none"> Interactions ESG avec la direction des relations investisseurs et la direction du développement durable en décembre 2023 Axe d'amélioration formulé : validation, par la Science-Based Targets initiative, de l'alignement des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre avec une trajectoire « Net Zero » 	<ul style="list-style-type: none"> Validation, par la Science-Based Targets initiative, de l'alignement des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre avec une trajectoire « Net Zero », en cours Délais importants Révision, également, à la hausse, des objectifs « near term » alignés avec une trajectoire 1,5°C 	<ul style="list-style-type: none"> Objectifs validés par la Science-Based Targets initiative en février 2024 Révision à la hausse de l'objectif « near term » : Réduction de 94 % des émissions de gaz à effet de serre des scopes 1 et 2 d'ici 2030 par rapport à 2017 et, sur la même période, de 47 % pour celles de scope 3 Nouvel objectif « Net Zero » d'ici à 2040 : Réduction de 90% des émissions de gaz à effet de serre des scopes 1 et 2 d'ici à 2040 par rapport à 2020 et, sur la même période, également de 90 % pour celles de scope 3 	Atteint
Ørsted <ul style="list-style-type: none"> Secteur ICB : Services aux collectivités Secteur à fort impact climatique : Oui (« D – Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionnée ») Pays : Danemark 	<ul style="list-style-type: none"> Interactions ESG avec la direction des relations investisseurs en juin 2024 et avec la direction financière en août 2024 Axe d'amélioration formulé : fermeture définitive de toutes les centrales thermiques au charbon 	<ul style="list-style-type: none"> Parmi les sociétés les plus exposées au charbon thermique il y a 20 ans Depuis 2006, stratégie de sortie du charbon thermique et des énergies fossiles : réduction du nombre de centrales thermiques, conversions à la biomasse certifiée durable Sur demande du gouvernement danois, et ce, afin d'assurer le sécurité énergétique du pays, réouverture, en octobre 2022, deux centrales à charbon : Esbjerg (unité 3) et Studstrup (unité 4) A la date de notre échange avec la société, plus que la centrale à charbon d'Esbjerg (unité 3) en activité : 500 000 tonnes de charbon, 1,2 million de tonnes de CO2 par an, soit l'équivalent des émissions annuelles de 600 000 véhicules thermiques au sein de l'Union Européenne 	<ul style="list-style-type: none"> Annnonce, fin août 2024, par voie de communiqué de presse, de la fermeture définitive des centrales à charbon d'Esbjerg (unité 3) et de Studstrup (unité 4) Plus de production d'électricité à base de charbon Contribution majeure aux différents objectifs de la société, validés par la Science-Based Targets initiative, et son ambition d'atteindre le « Net Zero » d'ici à 2040 Objectif 2025 de 99 % de génération d'énergies renouvelables sera atteint Aucun licenciement sec : réaffectations, départs en retraite et départs volontaires 	Atteint
Schlumberger <ul style="list-style-type: none"> Secteur ICB : Energie Secteur à fort impact climatique : Oui (« B – Industries extractives ») Pays : Etats-Unis 	<ul style="list-style-type: none"> Interaction ESG (réunion physique) avec la direction des relations investisseurs en mai 2024 Axe d'amélioration formulé : cession des parts dans le bloc Palliser en Alberta (Canada) qui comprend des puits de pétrole et de gaz, des installations de surface, un réseau de pipelines et certains droits d'exploitation pétrolière et gazière Demande de renseignements sur d'éventuels nouveaux projets d'exploration pour la production directe et le niveau d'exposition aux combustibles non conventionnels 	<ul style="list-style-type: none"> A la date de notre échange, projet de cession du bloc Palliser toujours à l'agenda, offres reçues insuffisamment attractives Exposition aux combustibles non conventionnels de 5 % à fin 2023, en baisse constante depuis plusieurs années Pas de nouveaux projets d'exploration et pas d'intention de faire croître cette activité Cession totale du Maroc en 2021 à la junior gazière et pétrolière Sound Energy (permis d'exploration d'Anoual et du Grand Tendirara, dans l'est du pays) 	<ul style="list-style-type: none"> Annnonce de la cessions des parts dans le bloc Palliser en octobre 2024 Pas d'engagement ni de validation par la Science-Based Targets initiative, bien que premier acteur de l'industrie à avoir formulé une ambition d'atteindre le « Net Zero » d'ici à 2050 sur l'ensemble de la chaîne de valeur Des objectifs intérimaires de réduction des émissions de gaz à effet de serre : <ul style="list-style-type: none"> Réduction de 30 % d'ici à 2025 sur les scopes 1 et 2, par rapport à 2019 Réduction de 50 % d'ici à 2030 sur les scopes 1 et 2, par rapport à 2019 Réduction de 30 % d'ici à 2030 sur le scope 3, par rapport à 2019 	Atteint

Emetteur	Contexte	Evaluation initiale et échanges	Suivi	Statut
Vipshop <ul style="list-style-type: none"> Secteur ICB : Distribution Secteur à fort impact climatique : Oui (« G – Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles ») Pays : Chine 	<ul style="list-style-type: none"> Interaction ESG avec la direction des relations investisseurs en février 2023 Axe d'amélioration formulé : définition d'un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre 	<ul style="list-style-type: none"> Premier rapport de durabilité publié en août 2022 <ul style="list-style-type: none"> Mise en place, au cours de l'exercice 2021, d'une gouvernance ESG ; Quelques initiatives phares sur la gestion de l'énergie (production in situ d'électricité verte à partir de panneaux photovoltaïques, systèmes de chauffage et de climatisation centralisés) et des déchets (réduction des emballages plastiques, réutilisation d'emballages, utilisation d'emballages recyclés / recyclables), mais aussi en matière sociale (formation et développement des collaborateurs, santé et sécurité des collaborateurs, achats durables) et sociétale (actions philanthropiques) ; Nombreux indicateurs publiés « pour une première », dont émissions de gaz à effet de serre des scopes 1, 2 et 3 (7 catégories du GHG Protocol), mais pas d'objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre 	<ul style="list-style-type: none"> Nouvelles ambitions et nouveaux objectifs sur les émissions de gaz à effet de serre, annoncés dans les rapports ESG 2022 et 2023 (publiés en 2023 et 2024) <ul style="list-style-type: none"> Atteindre la neutralité carbone d'ici à 2030 sur les opérations propres (scopes 1 et 2) Réduire de 50 % l'intensité des émissions de gaz à effet de serre de scope 3 d'ici à 2030 Soumission des objectifs pour validation auprès de la Science-Based Targets initiative Plan de transition encore perfectible, mais des étapes importantes ont été franchies en un espace de temps limité 	Atteint
Wienerberger <ul style="list-style-type: none"> Secteur ICB : Matériaux de construction Secteur à fort impact climatique : Oui (« C – Industrie manufacturière ») Pays : Autriche 	<ul style="list-style-type: none"> Interaction ESG avec la direction des relations investisseurs en octobre 2022 Axe d'amélioration formulé : publication de certaines catégories d'émissions de gaz à effet de serre de scope 3 	<ul style="list-style-type: none"> Consultants externes mandatés sur la quantification des émissions de gaz à effet de serre de scope 3, et plus particulièrement, sur les modalités de collecte de données et les méthodologies de calcul Objectif : première publication de certaines catégories d'émissions de gaz à effet de serre de scope 3 sur l'exercice 2023 Nombreuses mesures d'ores et déjà prises afin de limiter ces émissions (présentés dans le rapport de durabilité 2021), et notamment : <ul style="list-style-type: none"> Gestion optimisée des approvisionnements via une planification et un contrôle efficace des itinéraires de transport Utilisation de matières premières secondaires, notamment dans la production de tuyaux en plastique Utilisation de ciment issu d'une production durable Sélection appropriée des matériaux d'emballage 	<ul style="list-style-type: none"> Publication, dans le rapport de durabilité 2023, des catégories 1 (« achats de biens et de services »), 3 (« activités liées à l'énergie et au carburant »), en amont, et de la catégorie 9 (« transport et distribution »), en aval Prochaines étapes <ul style="list-style-type: none"> Interaction en septembre 2024, pour une publication prochaine, dans le cadre de la mise en œuvre de la norme « ESRS E1 » de la Corporate Sustainability Reporting Directive « CSRD », des autres postes significatifs d'émissions (catégorie 15, « traitement des produits en fin de vie », notamment) Pas d'engagement de la part de la société pour des raisons méthodologiques (secteur de la chimie) Soumission d'objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, pour validation, auprès de la Science-Based Targets initiative 	Atteint

Echantillon représentatif de cas d'engagement sur la biodiversité et le capital naturel

Au cours des dernières années, l'article 29 de la loi Énergie-Climat en France, le règlement européen sur la lutte contre la déforestation, la norme européenne « ESRS E4 » de la *Corporate Sustainability Reporting Directive* « CSRD », l'émergence de référentiels de gestion et de reporting tels que la *Taskforce on Nature-related Financial Disclosures* « TNFD », ou encore l'Accord de Kunming-Montréal, ont consacré la préservation de la biodiversité et du capital naturel comme **un enjeu qu'entreprises comme investisseurs doivent s'emparer**.

Nos équipes ont entrepris, dès 2021, d'interroger les émetteurs en portefeuille sur l'intégration des risques et opportunités liés à la nature dans leur modèle d'affaires. *Via* l'envoi de questionnaires ESG standardisés, dans un premier temps, en 2021, via des interactions plus directes à partir de 2022, nous nous sommes progressivement emparés, à leurs côtés, de cet enjeu.

Sur la thématique de la biodiversité et du capital naturel, nous comptabilisons :

- **50 questions posées à 32 émetteurs** sur l'exercice 2024 (36 % avec un axe d'amélioration formulé)
- **106 questions posées à 67 émetteurs** depuis l'exercice 2021 (29 % avec un axe d'amélioration formulé)

Emetteur	Sujets abordés	Evaluation initiale et actions menées	Résultats obtenus	Statut
Ahold Delhaize <ul style="list-style-type: none"> Secteur ICB : Distribution Secteur à fort impact climatique : Oui (« G – Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles ») Pays : Pays-Bas 	<ul style="list-style-type: none"> Interactions ESG avec la direction des relations investisseurs en mai 2024 Etat des lieux des actions en faveur de la biodiversité Axe d'amélioration formulé : soutien formel à / adoption d'un référentiel ou cadre de reporting sur la biodiversité (Taskforce on Nature-related Financial Disclosures « TNFD », Science-Based Targets for Nature « SBTN ») 	<ul style="list-style-type: none"> Evaluation en cours de plusieurs référentiels sur biodiversité (Taskforce on Nature-related Financial Disclosures « TNFD », Science-Based Targets for Nature « SBTN », World Resources Institute « WRI »...) et de leurs implications en termes de reporting Nouveau programme « Better for Nature & Farmer », en collaboration avec Albert Heijn, impliquant 1 110 agriculteurs et producteurs : objectif d'amélioration de la durabilité, du bien-être animal et des rendements agricoles Ambitions en matière de réduction du gaspillage alimentaire 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre de l'axe d'amélioration à suivre dans la durée, avec pour la finalité une évaluation des niveaux de dépendances et d'impacts sur la chaîne de valeur Présentation des premiers résultats du programme « Better for Nature & Farmer » au comité exécutif en novembre 2024 	En cours

Emetteur	Sujets abordés	Evaluation initiale et actions menées	Résultats obtenus	Statut
Air Liquide <ul style="list-style-type: none"> Secteur ICB : Chimie Secteur à fort impact climatique : Oui (« C – Industrie manufacturière ») Pays : France 	<ul style="list-style-type: none"> Interaction ESG avec la direction du développement durable en juin 2022 Axe d'amélioration formulé : évaluer les niveaux de dépendances et d'impacts (directs et indirects, positifs et négatifs) sur la chaîne de valeur 	<ul style="list-style-type: none"> Travaux en cours avec un cabinet de conseil afin de réaliser un état des lieux de dépendances et pressions exercées sur la biodiversité ; première cartographie des sites à proximité de zones protégées (réalisée en 2021) Conclusions préliminaires : <ul style="list-style-type: none"> Impacts directs limités en matière d'artificialisation des sols (unités de production occupant des fractions mineures de sites industriels, 13 % des sites situés dans un rayon de 50 kilomètres de zones protégées) Impacts indirects liés aux émissions de CO2, à la consommation d'eau, aux rejets associés, et à certains rejets atmosphériques Impacts positifs liés à l'hydrogène sur la biodiversité, utilisé pour la désulfuration des carburants, ou encore la biométhane, qui contribue au traitement des déchets et à la production de fertilisants organiques Dépendances aux services écosystémiques relativement limitées et essentiellement le fait de la filiale Seppic, qui fabrique des ingrédients de spécialité à partir, notamment, d'espèces végétales et marines Objectifs annoncés en 2022 : <ul style="list-style-type: none"> Achat d'huile de palme certifiée « Mass balance » par Sepicc (objectif 100 % d'ici à 2025) Renforcement d'ici à 2024 des critères d'évaluation de la biodiversité dans le processus d'investissement pour tous les nouveaux projets Collaborations entre Sepicc et ses fournisseurs d'intrants végétaux, efforts de sensibilisation et de formation des collaborateurs Référentiels de gestion et de reporting encore peu matures, difficultés inhérentes au développement d'un indicateur agrégé (objectif 2025) 	<ul style="list-style-type: none"> Finalisation de l'évaluation des niveaux de dépendances et d'impacts en 2023, confirmation des conclusions préliminaires Maintien et poursuite des objectifs annoncés en 2022 Nouveaux objectifs pour Sepicc : 100 % d'utilisation de biogaz sur l'ensemble des sites français d'ici à 2030, 100% des nouveaux produits de Sepicc développés selon une approche d'éco-conception à partir de 2024 	Ateint
DHL Group <ul style="list-style-type: none"> Secteur ICB : Biens et services industriels Secteur à fort impact climatique : Oui (« H – Transport set entreposage ») Pays : Allemagne 	<ul style="list-style-type: none"> Interactions ESG avec la direction des relations investisseurs en mai 2024 Aucun axe d'amélioration formulé : présentation globale de l'analyse des impacts et dépendances réalisée par la société et ses actions en matière de biodiversité 	<ul style="list-style-type: none"> Approche location-based, 12 000 sites évalués en 2023 <ul style="list-style-type: none"> Aucune menace directe pour les zones de conservation de la nature ou les animaux et plantes protégés, les sites étant situés dans des zones urbaines ou des zones industrielles et commerciales Procédures et plans d'action au niveau de chaque site, accompagnées Notation biodiversité pour chaque site Prise en compte de la biodiversité dans le cadre de l'ouverture de nouveaux sites Termes et conditions du groupe interdisent l'utilisation du réseau pour le transport d'espèces végétales et animales protégées 	<ul style="list-style-type: none"> Engagement clos jusqu'à nouvel ordre 	Clos
Henkel <ul style="list-style-type: none"> Secteur ICB : Produits et services de consommation Secteur à fort impact climatique : Oui (« C – Industrie manufacturière ») Pays : Allemagne 	<ul style="list-style-type: none"> Interactions ESG avec la direction du développement durable et la direction des relations investisseurs en juin 2023 et juin 2024 Axes d'amélioration formulés : mettre fin à l'enfouissement des déchets 	<ul style="list-style-type: none"> Présence dans 55 pays à travers le monde Plus de 80 % des sites de la société n'enfouissent plus leurs déchets non dangereux et dangereux ; Objectif 2030 : fin de la mise en décharge des déchets de production sur tous les sites de production Principal défi pour la société : dans certains marchés, notamment émergents, des filières encore peu matures ne permettant pas la valorisation thermique des déchets non dangereux et dangereux 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre à suivre dans la durée 	En cours

Emetteur	Sujets abordés	Evaluation initiale et actions menées	Résultats obtenus	Statut
L'Oréal <ul style="list-style-type: none"> Secteur ICB : Produits et services de consommation Secteur à fort impact climatique : Oui (« C – Industrie manufacturière ») Pays : France 	<ul style="list-style-type: none"> Interaction ESG avec la direction du développement durable et la direction des relations investisseurs en septembre 2023 Axes d'amélioration formulés : augmenter la part d'emballages plastique d'origine recyclée ou biosourcée et améliorer la transparence du reporting sur les emballages en carton 	<ul style="list-style-type: none"> 26 % des emballages plastique d'origine recyclée ou biosourcée à fin 2022, objectif 50 % d'ici à 2025 et 100 % d'ici à 2030 Evolution du pourcentage d'emballages plastique d'origine recyclée ou biosourcée intégrée dans la rémunération variable de long-terme (attribution d'actions de performance) Carton utilisé dans certains produits (exemple : ambre solaire Garnier) comme matériau alternatif au plastique, contrats stratégiques avec des fournisseurs spécialisés et innovants (Paboco, par exemple) 	<ul style="list-style-type: none"> 32 % des emballages plastiques d'origine recyclée ou biosourcée à fin 2023 ; sujet à suivre dans la durée Engagement oral de la société à améliorer la transparence du reporting sur les emballages en carton 	En cours
Stora Enso <ul style="list-style-type: none"> Secteur ICB : Ressources de base Secteur à fort impact climatique : Oui (« C – Industrie manufacturière ») Pays : Finlande 	<ul style="list-style-type: none"> Incident d'exploitation survenue fin août 2024 : la société est soupçonnée d'avoir tué des milliers de moules perlières d'eau douce, une espèce menacée, en Finlande Interaction ESG (réunion physique) avec la direction financière en septembre 2024 Passage en comité de qualification des controverses 	<ul style="list-style-type: none"> Société accusée de ne pas avoir respecté la réglementation sur les coupes (législation finlandaise sur l'eau, la conservation de la nature et des forêts) ainsi que ses propres règles internes Réaction rapide de la société et de son directeur général Ouverture d'une enquête interne Coopération avec les autorités locales Suspension des récoltes dans les zones concernées Renforcement et révision des procédures (formations, systèmes informatiques..) Mise en place de mesures de restauration des sites endommagés 	<ul style="list-style-type: none"> Sortie du comité de qualification des controverses Passage à venir du statut de l'engagement en « atteint », à condition qu'il n'y ait pas de récidives en 2025 	En cours
Wienerberger <ul style="list-style-type: none"> Secteur ICB : Matériaux de construction Secteur à fort impact climatique : Oui (« C – Industrie manufacturière ») Pays : Autriche 	<ul style="list-style-type: none"> Interaction ESG avec la direction du développement durable et la direction des relations investisseurs en septembre 2024 Axes d'amélioration formulés : réponse au questionnaire CDP Water et soutien formel à un référentiel ou à u cadre de reporting sur la biodiversité (Taskforce on Nature-related Financial Disclosures « TNFD », Science-Based Targets for Nature « SBTN ») 	<ul style="list-style-type: none"> Selon la société, enjeu eau peu matériel du point de vue de la pollution et de la contamination, mais importants du point de vue des quantités prélevées Selon la société, matérialité avérée des enjeux relatifs à la biodiversité Pas de freins particuliers à une mise en œuvre prochaines des axes d'amélioration formulés par Rothschild & Co Asset Management, priorité donnée, cependant, à l'implémentation de la Corporate Sustainability Reporting Directive « CSRD » en 2024, pour 2025 Convergences progressives et éléments interopérables entre la norme « ESRS E4 » de la Corporate Sustainability Reporting Directive « CSRD » et recommandations de la Taskforce on Nature-related Financial Disclosures « TNFD ». 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre des axes d'amélioration à suivre dans le temps Point à suivre en 2025 : conclusions de l'analyse de double matérialité de la société et traitement de la norme « ESRS E4 » 	En cours

Echantillon représentatif de cas d'engagement sur les enjeux sociaux et la transition juste

Nous avons poursuivi, avec constance, nos efforts d'engagement sur les enjeux sociaux, tels que le respect des droits humains et des libertés fondamentales, les conditions de travail, la diversité et l'inclusion, ou encore l'accès aux produits et services essentiels.

En outre, en tant que membre fondateur de la première coalition internationale sur la transition juste, initiée par l'Institut de la Finance Durable en 2021, nous avons également continué à sensibiliser les émetteurs sur cette thématique nouvelle. Restructurations, pertes et reconversions d'emplois, accroissement des inégalités... la transition climatique n'est pas socialement neutre pour les travailleurs, les secteurs d'activité, les territoires et les pays. **Dès lors, la convergence des objectifs climatiques et des impératifs socio-économiques apparaît aujourd'hui comme une condition nécessaire à la réussite de cette transition.**

Nous sommes convaincus de la nécessité de minimiser les retombées sociales négatives d'une transition vers des modèles durables, tout en maximisant les aspects positifs d'une telle transition (par exemple, sur la création d'emplois verts). Face à la nécessité d'opérer une transition climatique juste, nous considérons qu'investisseurs comme entreprises ont un rôle important à jouer. C'est la raison pour laquelle nous nous inscrivons dans une démarche d'acculturation mutuelle et sensibilisons nos émetteurs. En outre, depuis 2021, nous nous sommes principalement focalisés sur les secteurs de l'agroalimentaire, de l'énergie, des transports et de la construction, pour lesquels nous considérons qu'il est, dès aujourd'hui, impératif **d'opérer une transition climatique à la fois socialement acceptable et acceptée.**

Sur la thématique de la transition juste, nous comptabilisons :

- **7 questions posées à 7 émetteurs** sur l'exercice 2024 (14 % avec un axe d'amélioration formulé)
- **51 questions posées à 29 émetteurs** depuis l'exercice 2021 (4 % avec un axe d'amélioration formulé)

Emetteur	Sujets abordés	Evaluation initiale et actions menées	Résultats obtenus	Statut
ASML <ul style="list-style-type: none"> ▪ Secteur ICB : Technologie ▪ Secteur à fort impact climatique : Oui (« C – Industrie manufacturière ») ▪ Pays : Pays-Bas 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Participation de la société à notre campagne annuelle de questions portant sur le handicap au travail en 2022, 2023 et 2024 ▪ Plusieurs axes d'amélioration formulés à travers le questionnaire (cf. suivi) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyse des réponses fournies en 2022, 2023 et 2024 et de leur évolution ▪ Réponses négatives depuis 2022 et, finalement, positives en 2024 ▪ Société assidue depuis 2022 et globalement très ouverte au dialogue 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ En regard des réponses communiqués par la société, accélération significative des initiatives en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap au travail au cours de l'année 2024 : ▫ Nomination de champions / d'ambassadeurs du handicap ▫ Politiques de recrutement et de gestion de carrières couvrant les personnes en situation de handicap ▫ Actions de sensibilisation des collaborateurs ▫ Formation des managers 	Atteint
EDP <ul style="list-style-type: none"> ▪ Secteur ICB : Services aux collectivités ▪ Secteur à fort impact climatique : Oui (« D – Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionnée ») ▪ Pays : Portugal 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombreuses interactions ESG avec la société sur la thématique de la transition juste : via la coalition « Investors for a Just Transition » en 2022 et en individuel en 2021 et 2024 ▪ Aucun axe d'amélioration formulé : présentation des actions mises en œuvre et/ou anticipées afin de limiter les impacts sociaux négatifs liés à la stratégie climat, et plus particulièrement, à la fermeture de centrales à charbon 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Engagement de la société à préparer au mieux ses collaborateurs à l'épreuve du futur (transition vers une économie bas carbone et transition numérique, notamment) : formations continues (dispensées, notamment, par l'université d'entreprise), mobilités internes, anticipation des compétences émergentes et critiques ▪ Impacts sociaux à horizon 2030 porteront principalement sur les emplois dans les centrales électriques <ul style="list-style-type: none"> ▫ Nécessité d'accroître la polyvalence des ingénieurs et des techniciens à travers des actions d'upskilling ou du reskilling ▫ Principales différences entre les technologies électriques reposant sur des combustibles fossiles et celles d'origine renouvelable : taille des infrastructures, complexité des chaînes d'approvisionnement et réseaux de distribution, applications digitales ▪ Environ 300 emplois directs dans les centrales à charbon : objectif d'ici 2025 d'offrir des options de pré-retraite ou de relocalisation / requalifications dans d'autres sites à l'ensemble des collaborateurs affectés ; d'ici 2030, création d'environ 450 emplois directs 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Engagement clos jusqu'à nouvel ordre 	Clos

Emetteur	Sujets abordés	Evaluation initiale et actions menées	Résultats obtenus	Statut
Ivanhoe Mines <ul style="list-style-type: none"> Secteur ICB : Ressources de base Secteur à fort impact climatique : Oui (« B – Industries extractives ») Pays : Canada 	<ul style="list-style-type: none"> Élément déclencheur du dialogue : nombreux accidents, dont deux mortels en 2020 Interactions ESG avec le directeur général, la direction de la stratégie et la direction des relations investisseurs en novembre 2021, septembre 2022 et octobre 2023 Axes d'amélioration suggérés : publication d'indicateurs d'accidentologie incluant les contractuels et intégration de l'enjeu santé et sécurité dans les rémunérations variables 	<ul style="list-style-type: none"> Etat des lieux des efforts entrepris par la société (politiques, procédures, contrôles, formations, suivi de la performance...) Rappel de l'importance de ne pas négliger les contractuels qui travaillent sur site, d'adopter une approche locale (site par site) et de responsabiliser le management (top et middle) 	<ul style="list-style-type: none"> Publication des données d'accidentologie à une fréquence trimestrielle depuis 2022 Bonus annuels des dirigeants intègrent, depuis 2023, des objectifs exprimés en niveau de « Total Recordable Injury Frequency Rate » (TRIFR) et de « Lost Time Injury Frequency Rate » (LTIFR) ; Malus appliqué en raison d'un accident mortel en septembre 2023 Niveau d'accidentologie à présent parmi les plus bas du secteur minier 	Atteint
Siemens <ul style="list-style-type: none"> Secteur ICB : Biens et services industriels Secteur à fort impact climatique : Oui (« C – Industrie manufacturière ») Pays : Allemagne 	<ul style="list-style-type: none"> Interaction ESG avec la direction du développement durable en septembre 2023 Axes d'amélioration formulés : augmentation de la proportion de femmes occupant des postes d'encadrement et amélioration la transparence du reporting sur les écarts de salaire entre les femmes et les hommes 	<ul style="list-style-type: none"> Objectif de la société d'augmenter la proportion de femmes occupant des postes d'encadrement à au moins 25 % d'ici 2025 et à 30 % d'ici 2030 : 22,7% à fin 2023 Pas de communication sur les écarts salariaux entre les sexes du fait de la présence de la société dans plus de 90 pays dans le monde Volonté de la société de prendre des mesures pour accroître la transparence sur les écarts de salaire entre les femmes et les hommes 	<ul style="list-style-type: none"> Sujets à suivre dans la durée et, notamment, la mise en œuvre de la norme ESRS S1-16 (97a) de la Corporate Sustainability Reporting Directive « CSRD » sur l'écart salarial entre les sexes 	En cours

A noter qu'en 2024, le dialogue avec les émetteurs s'est également matérialisé par une **quatrième campagne de collecte d'informations et de données portant sur la thématique du handicap au travail**, une des thématiques phares du fonds R-co 4Change Inclusion & Handicap Equity. A l'instar des trois dernières années, l'objectif de notre enquête fut triple : préciser certains éléments d'information publics, obtenir des compléments d'information et exprimer nos attentes. Les réponses obtenues ont nourri nos analyses et ont permis d'identifier des axes d'amélioration à soumettre aux émetteurs dans le cadre du dialogue individuel classique. Par ailleurs, le refus de certaines sociétés de participer à notre campagne a motivé certains arbitrages au sein du portefeuille.

Le questionnaire sur le handicap au travail a porté sur des sujets ayant notamment trait au recrutement, aux conditions de travail, à la gestion de carrières, à la sous-traitance aux secteurs adaptés et protégés, à la reconnaissance administrative de la qualité de travailleur handicapé, à la sensibilisation et à la formation des collaborateurs valides, ou encore à la transparence du reporting. Les émetteurs ayant reçu notre questionnaire ont reconnu l'intérêt de notre démarche.

37 % des émetteurs présents en portefeuille au 31 décembre 2024⁽¹²⁾ ont répondu à notre questionnaire au cours de l'année. Nous entendons renouveler l'exercice au cours de l'année 2025 afin de poursuivre notre appréciation du degré d'implication des émetteurs en portefeuille en matière de handicap.

(12) Contre 29 % des émetteurs présents en portefeuille au 29 décembre 2023 au cours de la précédente année

Echantillon représentatif de cas d'engagement sur la gouvernance et l'éthique des affaires

En 2024, Rothschild & Co Asset Management a poursuivi, avec constance, ses efforts d'engagement sur les thématiques de gouvernance et d'éthique des affaires. En particulier, aussi bien à la travers le dialogue collaboratif qu'individuel, nous avons fait le choix d'interroger plusieurs émetteurs sur les **compétences / formations RSE de leurs administrateurs**. Cette thématique occupe une place prépondérante au sein de notre grille propriétaire d'analyse des plans de transition des sociétés, en plus de faire l'objet d'un point spécifique de la *Corporate Sustainability Reporting Directive* « CSRD ».

Emetteur	Sujets abordés	Evaluation initiale et actions menées	Résultats obtenus	Statut
<p>Arcelor Mittal</p> <ul style="list-style-type: none"> Secteur ICB : Ressources de base Secteur à fort impact climatique : Oui (« C – Industrie manufacturière ») Pays : Luxembourg 	<ul style="list-style-type: none"> Double interaction ESG avec la société sur les compétences RSE des administrateurs : engagement collaboratif via la campagne de questions écrites du FIR et engagement individuel Axes d'amélioration formulés : former et sensibiliser les administrateurs sur les enjeux de durabilité, faire état des actions entreprises dans le rapport intégré 2023 (publication 2024) 	<ul style="list-style-type: none"> Peu d'éléments dans le rapport intégré 2022 et réponses peu granulaires aux questions écrites posées par les membres du FIR : réunions trimestrielles et ad hoc du « Sustainability Board Committee » au cours desquelles des « teach ins » sont dispensés par des experts sectoriels Rappel de l'importance de se doter d'un plan de transition crédible : caractère quasi-obligatoire de la norme « ERS E1 » de la Corporate Sustainability Reporting Directive « CSRD », nouvelles obligations du label ISR « v3 » en matière d'analyse et d'engagement Rappel de l'obligation pour les sociétés soumises à la Corporate Sustainability Reporting Directive « CSRD » de mettre en cohérence les compétences de leurs administrateurs et les enjeux (impacts, risques et opportunités « IROs ») considérés comme matériels Nécessité, pour la société, de relever le niveau général des membres du conseil d'administrateur, malgré la présence de quelques membres sachants 	<ul style="list-style-type: none"> Davantage d'éléments publiés dans le rapport intégré 2023 (publication 2024), et davantage de mesures entreprises <ul style="list-style-type: none"> Programme d'intégration pour les administrateurs non exécutifs nouvellement élus incluant la vision à long terme de la société, centrée sur le concept de « Safe Sustainable Steel » Nombreux sujets couverts lors de séances d'information et de développement fournis au cours de l'année 2023 par des cadres supérieurs et des membres du comité exécutif : santé et sécurité, prévention des accidents mortels, changement climatique, réduction des émissions de carbone dans la sidérurgie, ressources humaines, cybersécurité, changements dans les normes de gouvernance d'entreprise Visites de sites : usines et centres de R&D Sessions de développement sur des sujets spécifiques pertinents, tels que la santé et la sécurité, les ressources humaines, les changements dans les normes de gouvernance d'entreprise... Autres sessions de formation sur demande, pouvant couvrir des domaines ESG 	Atteint
<p>Deutsche Telekom</p> <ul style="list-style-type: none"> Secteur ICB : Télécommunications Secteur à fort impact climatique : Non (« J – Information et communication ») Pays : Allemagne 	<ul style="list-style-type: none"> Interaction ESG avec la direction du développement durable et la direction des relations investisseurs en décembre 2023 Axes d'amélioration formulés : établir un comité RSE (ou équivalent) au niveau de conseil de surveillance et faire état des formations RSE (ou équivalent) dispensées aux administrateurs dans le prochain rapport de durabilité 	<ul style="list-style-type: none"> Identification de l'administrateur en charge de la supervision des enjeux de durabilité, présentation de son parcours et de ses expériences passées Forte implication du président du conseil de surveillance ainsi que du directeur général dans la promotion de la stratégie de transition de la société Peu d'éléments dans le rapport annuel 2022 au sujet des formations RSE (ou équivalent) dispensées aux administrateurs Engagement oral de la société à mettre en œuvre, prochainement, les axes d'amélioration formulés par Rothschild & Co Asset Management, considérés comme pertinentes et logiques 	<ul style="list-style-type: none"> A compter du 1er janvier 2024, nouveau comité « Strategy, ESG and Innovation », en lieu et place du comité « Technology and Innovation » Rapport annuel 2023 (publication 2024) plus détaillé au sujet des formations dispensées au membre du conseil de surveillance <ul style="list-style-type: none"> Sessions d'information animées des experts internes et externes à l'entreprise Focus, au cours de l'année 2023, sur l'intelligence artificielle ainsi que les normes de reporting sur la durabilité Programmes personnalisés pour les nouveaux membres : situation de l'entreprise et du secteur Réunion annuelle dédiée aux membres du comité d'audit : point sur les évolutions réglementaires, normes comptables, méthodologies de gestion des risques Visites de site et présentations des innovations produits 	Atteint

Emetteur	Sujets abordés	Evaluation initiale et actions menées	Résultats obtenus	Statut
Sanofi <ul style="list-style-type: none"> Secteur ICB : Soins de santé Secteur à fort impact climatique : Oui (« C – Industrie manufacturière ») Pays : France 	<ul style="list-style-type: none"> Interaction ESG avec la société en amont de son assemblée générale du 30 avril 2024 sur les compétences RSE des administrateurs : engagement collaboratif via la campagne de questions écrites du FIR et engagement individuel Axes d'amélioration formulés : publier une matrice de compétences des administrateurs incluant une rubrique « RSE » (ou apparentée) 	<ul style="list-style-type: none"> Publication d'une matrice de compétences des membres du conseil d'administration Choix de la société de ne pas inclure une rubrique « RSE » (ou apparentée) qui, selon la société, « recouvre des connaissances et expériences variées, parfois très techniques », « n'est pas aisé d'assigner » Selon la société, « en pratique, l'ensemble des membres du conseil d'administration sont engagés sur les enjeux RSE et ont à leur actif des compétences et expériences complémentaires en la matière » Sans que cela soit limitatif, liste nominative fournie par la société des administrateurs disposant de compétences RSE 	<ul style="list-style-type: none"> Assurément, des profils très experts sur les enjeux en lien avec la RSE au sein du conseil d'administration Volonté de Rothschild & Co Asset Management de poursuivre cet engagement, via un dialogue individuel ou collaboratif (participation de Rothschild & Co Asset Management à la campagne 2025 de questions écrites aux sociétés du CAC 40 sur la même thématique) Justifications acceptables pour l'absence de la rubrique « RSE » dans la matrice de compétences des administrateurs : cependant, à défaut d'inclure une telle matrice, qui serait trop générique, opter pour des compétences RSE plus spécifiques (biodiversité, ressources humaines, par exemple), en lien avec les impacts, risques et opportunités découlant de l'analyse de double matérialité Réponses globalement satisfaisantes aux autres questions portant sur les compétences RSE des administrateurs (formations, modalités de prise en compte dans le processus de nomination, notamment) 	En cours
Vonovia <ul style="list-style-type: none"> Secteur ICB : Immobilier Secteur à fort impact climatique : Oui (« L – Immobilier ») Pays : Allemagne 	<ul style="list-style-type: none"> Perquisition des locaux de la société en mars 2023 dans le cadre d'une enquête sur certains employés, suspectés d'avoir été impliqués dans l'attribution de contrats à des sous-traitants Deux interactions ESG avec la direction des relations investisseurs et la direction financière en octobre et novembre 2023 Axes d'amélioration formulés : renforcer des mesures anti-corruption (fréquence de l'analyse des risques de non-conformité) et publier les conclusions des investigations 	<ul style="list-style-type: none"> Société s'est dite lésée dans l'affaire, mesures prises à l'encontre de plusieurs Problématique épisodique et non structurelle selon la société Cabinet de conseil spécialisé dans l'analyse forensic mandatés par la société afin d'effectuer un examen de ses systèmes de contrôle interne Analyses des risques de non-conformité réalisées une fois tous les deux ans, sous forme de questions portant, entre autres, sur le respect des normes éthiques Revue de l'univers des risques par l'équipe conformité jusqu'à quatre fois par an Formation régulière des collaborateurs, à temps plein et à temps partiel, sur le code de conduite Formation obligatoire pour les nouveaux collaborateurs sur le code de conduite Signature obligatoire du code de conduite des partenaires commerciaux par les contractuels 	<ul style="list-style-type: none"> Publication des conclusions des investigations au premier semestre 2024 : aucun préjudice pour les locataires et perte subie par la société calculée à moins de 1 % du volume de commandes (quelques millions d'euros) Analyses des risques de non-conformité désormais réalisées une fois par an 	Atteint

Le secteur de l'énergie, vecteur de transition et source d'opportunités

Chez Rothschild & Co Asset Management, nous considérons que pour réduire de façon significative les émissions de gaz à effet de serre, nous ne pouvons pas nous exonérer de nous intéresser aux sociétés les plus émettrices. C'est pourquoi il nous semble indispensable d'inclure dans nos fonds des valeurs appartenant aux secteurs carbo-intensifs qui sont engagées dans des processus de transformation de leur modèle d'affaires. Nous estimons que, grâce à une action d'engagement structurée, les investisseurs peuvent sensibiliser les sociétés et les amener à adopter des plans d'investissement permettant d'accélérer et de crédibiliser leur stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris.

En 2021, notamment avec l'arrivée de la taxonomie européenne, **la transition des énergies fossiles vers les énergies renouvelables semblait engagée, tirée par une poignée de leaders sur le secteur.** La crise énergétique que l'Europe a connu en 2022, enclenchée par le conflit russo-ukrainien et la chute des approvisionnements de gaz en provenance de Russie, a mis en évidence la **forte dépendance de certains États aux énergies fossiles et la nécessité d'une plus grande diversification du mix énergétique européen.** C'est ainsi que, face à l'urgence, des substituts plus "carbonés" ont pu être utilisés, entraînant une augmentation de l'utilisation du charbon thermique, et reléguant la question climatique après celle de la sécurité énergétique. Dans ce contexte, **certains acteurs ont emprunté une autre voie, celle des renouvelables. C'est ainsi que le secteur a connu une envolée cette année-là.**

L'année 2023, marquée par une forte inflation et la poursuite de la hausse des taux d'intérêt, fut particulièrement difficile pour le secteur des renouvelables. Dans cet environnement économique complexe, la rentabilité de grands contrats de déploiement d'énergie renouvelable a été mis à mal, en particulier, du côté de l'éolien offshore américain. À cela s'est ajoutée une concurrence asiatique grandissante, imposant mécaniquement une pression sur les prix appliqués et augmentant l'effet de ciseau de la hausse des coûts des matières premières. L'éclatement de la bulle des renouvelables a été d'autant plus violent que le gisement de ces entreprises en bourse est très restreint, avec une surconcentration des investisseurs sur ces valeurs.

La thématique durable ne peut s'affranchir des contraintes financières. La situation observée sur les renouvelables en 2023, au regard des hypothèses de croissance excessive anticipées par tous les acteurs, peut faire écho à d'autres événements similaires que les marchés boursiers ont connus, tel que l'éclatement de la bulle Internet. **Aucune thématique n'est immune au cycle économique :** le contexte inflationniste et de taux d'intérêt haussier a fortement impacté un secteur des énergies renouvelables très endetté.

Ce contexte a renforcé notre conviction, matérialisée par notre approche de transition. En effet, sans remettre en question l'urgence et les orientations politiques, il est difficile de transformer instantanément certains secteurs en profondeur comme celui de l'énergie.

L'évolution de ce secteur nécessite de l'anticipation et des investissements à la hauteur des ambitions. Diversifier nos investissements dans le secteur de l'énergie, en sélectionnant des entreprises avec des plans de transition robustes, nous permet d'associer performance et crédibilité des trajectoires durables des entreprises et de nos portefeuilles :

Emissions de GES	Aspects financiers	Aspects durables
<ul style="list-style-type: none"> ■ Historiquement 2/3 des émissions européennes contre 50 % aujourd'hui et 25 % d'ici 2035 ■ Actuellement 50 % d'énergies renouvelables dans le mix européen ■ L'amont de toutes les activités économiques 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Retour aux actionnaires ■ 15 à 30 % des capex alignés avec la taxonomie européenne ■ Incubateur d'innovation et mise à l'échelle de nouvelles solutions 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Exclusions fortes et perception controversée ■ Levier significatif de la transition

Nous poursuivons nos efforts d'engagement sur ce secteur afin de les accompagner dans cette direction et éviter la révision à la baisse de certains engagements.

Nous comptabilisons :

- **dans le secteur pétrolier et gazier**
 - 39 questions posées à 7 émetteurs sur l'exercice 2024 (28 % avec un axe d'amélioration formulé)
 - 152 questions posées à 19 émetteurs depuis l'exercice 2021 (30 % avec un axe d'amélioration formulé)
- **dans le secteur des services aux collectivités**
 - 39 questions posées à 18 émetteurs sur l'exercice 2024 (28 % avec un axe d'amélioration formulé)
 - 92 questions posées à 27 émetteurs depuis l'exercice 2021 (20 % avec un axe d'amélioration formulé)
- **dans le secteur du charbon thermique**
 - 16 questions posées à 11 émetteurs sur l'exercice 2024 (56 % avec un axe d'amélioration formulé)
 - 32 questions posées à 18 émetteurs depuis l'exercice 2021 (72 % avec un axe d'amélioration formulé)

Les institutions financières, courroies de transmission de la transition

En ce qu'elles peuvent tout aussi bien agir comme des catalyseurs que des ralentisseurs de la décarbonation de nos économies, les institutions financières occupent une place unique dans le paysage de la finance durable. Bien que l'empreinte environnementale de leurs opérations propres soit relativement faible (principalement liée aux déplacements de leurs collaborateurs, l'occupation de bureaux et l'utilisation de matériels informatiques), **leurs activités de souscription, de financement et d'investissement ne sont pas sans externalités**. Pourtant non considérées comme à fort impact climatique par la réglementation européenne, les activités financières et d'assurance doivent ainsi faire l'objet d'une attention toute particulière.

Chez Rothschild & Co Asset Management, nous estimons que les enjeux climatiques sont matériels pour les institutions financières. A court et moyen termes, la résilience de leur bilan et de leur stabilité financière sont en jeu, alors que de nombreux actifs risquent de devenir échoués en raison de risques climatiques de plus en plus prégnants.

Nous évaluons rigoureusement la crédibilité de leurs plans de transition en considérant leurs portefeuilles comme parties intégrantes de leur chaîne de valeur. Cet exercice, enrichissant et bénéfique à bien des égards, présente néanmoins de nombreux défis concrets aux secteurs financiers :

- Taux de couverture variables et fiabilité aléatoire des données d'émissions de gaz à effet de serre au niveau des portefeuilles, selon la nature des classes d'actifs, des sous-jacents, et de la typologie des produits ;
- Agrégation difficilement surmontable des données d'émissions de gaz à effet de serre de scopes 1, 2 et 3 (émissions opérationnelles, financées, facilitées, ...) ;
- Identification difficile des périmètres d'application des politiques, mesures et cibles en raison de la diversité des activités opérées par certaines institutions ;
- Multiplicité et hétérogénéité des approches en matière de fixation de cibles de décarbonation ;
- Etc.

Reflète de l'économie réelle, d'aujourd'hui et de demain, les institutions financières peuvent toutefois être départagées. Il ressort de notre analyse de plus d'une vingtaine de plans de transition que :

- Sauf exceptions, les acteurs financiers européens se démarquent de leurs homologues américains et asiatiques par :
 - Une implication plus forte de leurs top managements sur les enjeux de durabilité (niveau d'expertise des administrateurs, critères ESG associés aux rémunérations variables des dirigeants, fréquence du dialogue avec les parties prenantes, par exemple).
 - Un reporting des émissions de gaz à effet de serre plus granulaire, notamment sur les opérations propres.
 - Des politiques, cibles de décarbonation et mesures plus ambitieuses (en matière d'exclusions normatives et sectorielles, de cibles de décarbonation sectorielle au niveau des portefeuilles, d'engagement et de vote, par exemple).
 - Des offres de produits durables plus avancées et plus largement déployées.
- Sauf exceptions, le reporting des émissions de gaz à effet de serre des sociétés d'assurances apparaît, en moyenne, comme plus transparent et plus exhaustif que celui des banques ou des prestataires de services financiers.
- Les approches en matière de fixation de cibles proposées par les initiatives issues de la Glasgow Financial Alliance for Net Zero « GFANZ » remportent une adhésion forte parmi les institutions financières européennes, au détriment de celles développées par la Science-Based Targets initiative « SBTi ». La cessation et la mise en suspens de certaines d'entre elles, du fait de désengagements importants outre-Atlantique n'ont cependant pas donné lieu à des retours importants en arrière. De façon notable, les premières institutions financières ayant vu leurs objectifs de décarbonation validés par SBTi sont principalement asiatiques.

Dans un environnement réglementaire (pilier 3 de l'Autorité bancaire européenne, réalisation de stress tests climatiques, révisions et simplifications proposées par la directive Omnibus...) et politique (« backlash » ESG aux Etats-Unis) mouvementé, nous maintenons un dialogue proactif avec les institutions financières afin d'éviter la révision à la baisse de certains engagements.

Nous comptabilisons :

- **63 questions posées à 20 émetteurs** sur l'exercice 2024 (55 % avec un axe d'amélioration formulé)
- **125 questions posées à 31 émetteurs** depuis l'exercice 2021 (30 % avec un axe d'amélioration formulé)

Notre implication dans la 5ème campagne de questions écrites en assemblée générale des sociétés du CAC 40 organisée par le FIR

Chaque année depuis 2020, le FIR mène une campagne d'engagement auprès des sociétés du CAC 40 en leur soumettant, par écrit, des questions ESG en amont de leurs assemblées générales. Pour ce faire, le FIR a fait l'acquisition d'une action de chacune d'elles : celles-ci sont alors légalement tenues d'y répondre, soit via leur site internet, autour de la date de leur assemblée générale, soit directement pendant leur assemblée générale.

Dans le cadre de la 5ème édition, dix séries de questions ont été posées en regard des évolutions des préoccupations principales des investisseurs responsables :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- La biodiversité ;
- La circularité ;
- L'intégration des représentants du personnel & environnement ;
- Les rachats d'action ;
- Le salaire décent ;
- L'épargne salariale ;
- La fiscalité ;
- Les activités d'intérêt ; et
- Les compétences des administrateurs sur les enjeux RSE.

Pour notre première participation, nous avons fait le choix de nous impliquer sur la thématique des compétences des administrateurs sur les enjeux RSE. Cette dernière occupe une place prépondérante au sein de notre grille propriétaire d'analyse des plans de transition des sociétés, en plus de faire l'objet d'un point spécifique parmi les nouvelles normes européennes de reporting en matière de durabilité.

En collaboration avec d'autres membres du FIR, nous avons ainsi formulé les questions suivantes :

- Combien d'administrateurs du Conseil disposent de compétence(s) en RSE ? Qui sont-ils et comment ont-ils acquis ces compétences (études, formations, expériences professionnelles) ? Ces compétences sont-elles spécifiques aux enjeux de votre secteur (biodiversité, transition énergétique, social et chaîne de valeur, incidence financière du climat, etc...) ? Pu-blez-vous une matrice des compétences spécifiques de chaque membre du conseil ?
- Comment assurez-vous la mise à jour des connaissances des membres du conseil sur les enjeux RSE (processus de formation interne ou externe, interventions d'experts, mises à niveau sur l'actualité réglementaire ou des thématiques clés, etc.) ? À quelle fréquence ?
- Comment évaluez-vous la compétence en RSE des administrateurs ? Sur quels critères ? À quelle fréquence ? Cette évaluation est-elle individuelle ou collective ?
- Intégrez-vous une composante RSE dans le cadre des processus de nomination des nouveaux administrateurs ?

Les conclusions de notre étude, à la fois qualitative et quantitative, des réponses obtenues, ont fait l'objet d'une restitution publique par Edward Luu, Analyse ESG et Responsable de l'engagement, en janvier 2025. Nous en rappelons ci-après, les principaux éléments :

L'absence de définitions communes des compétences en matière de RSE accroît le risque de "boardwashing".

- En moyenne, les entreprises du CAC 40 déclarent que 59 % de leurs administrateurs possèdent des compétences en matière de RSE (ou équivalentes). Cette statistique doit néanmoins être interprétée avec prudence.
 - La proportion varie de 8 % pour certaines sociétés à 100 % pour d'autres.
 - Pour 16 sociétés, ce chiffre dépasse les 78 %.
 - 35 sociétés produisent et publient des matrices de compétences :
 - Toutes ne sont pas nominatives, ce qui complique l'identification des administrateurs effectivement considérés comme dotés de compétences en matière de RSE (ou équivalentes).
 - La majorité repose sur des auto-évaluations internes.
 - La RSE est souvent perçue comme une compétence en soi, sans distinction thématique (climat, biodiversité, droits humains, etc.).
- Toutes les expériences et formations professionnelles ne se valent pas. A titre d'exemples :
 - Qualifier un administrateur comme compétent en matière de RSE au motif que celui-ci aurait eu une expérience au sein d'un autre comité RSE, une expérience de dirigeant au sein d'une société réputée à visée environnementale ou sociale, suivi une formation courte, ou encore participé à un atelier de sensibilisation, est assez discutable.
 - Le suivi de formations longues, certifiantes, voire diplômantes, les expériences professionnelles à des postes opérationnels (associations, fondations, organisations non gouvernementales, postes RSE, HSE, achats durables, innovations durables, en entreprise, etc.), permettent plus aisément de qualifier un administrateur comme compétent en matière de RSE.
- Modulo les effets de la directive Omnibus, les sociétés soumises à la nouvelle directive européenne sur le reporting de durabilité devront justifier la cohérence entre les compétences de leurs administrateurs et les enjeux (impacts, risques et opportunités « IROs ») qu'elles considèrent comme matériels. Les pratiques de leurs auditeurs pourraient, à terme, permettre de converger vers des définitions communes des compétences en matière de RSE.

Former ses administrateurs aux enjeux RSE (ou assimilés) devient une pratique de plus en plus courante au sein du CAC 40.

- 36 sociétés dispensent des formations sur les enjeux RSE à leurs administrateurs.
- Le niveau de détail fourni concernant la nature, le format, le contenu, la fréquence, ou encore le caractère obligatoire de ces formations reste relativement faible :
 - 32 sociétés dispensent des formations en interne
 - 18 sociétés font appel à des intervenants externes
 - Seules 13 sociétés précisent une fréquence annuelle de formation

Des bonnes pratiques méritent d'être soulignées.

- Évaluations des compétences réalisées en externe, par des tiers (AXA, Bouygues, Carrefour, LVMH et Renault)
- Définition interne et critères de qualification pour chaque compétence (Hermès).
- Grille indicative de représentativité de chaque compétence au sein du conseil (Crédit Agricole)
- Processus de nomination intégrant la composante RSE (Air Liquide, Capgemini, Crédit Agricole, Danone, Dassault Systèmes, Edenred, Legrand, Michelin, Renault, Unibail Rodamco)
- Biographies complémentaires, orientées sur le climat (TotalEnergies)
- Matrices de compétences faisant ressortir des compétences RSE spécifiques (Crédit Agricole, Michelin, Stellantis et Vinci)

2.2 L'exercice des droits de vote en assemblée générale

Dès 2011, Rothschild & Co Asset Management a mis en place une politique de vote active et cohérente avec les principes d'investissement durable. En dehors du cadre d'exclusion qui s'applique à Rothschild & Co Asset Management concernant les armes controversées, le respect des principes fondamentaux, le secteur du charbon thermique et celui du tabac, nous essayons de privilégier au maximum une démarche d'engagement avec les sociétés sur les thématiques ESG.



Dans ce but, nous avons confié l'analyse et les recommandations des résolutions à la société spécialisée Institutional Shareholder Services (ISS) et avons choisi d'adopter leur politique de vote "SRI".

Orientation

Nous avons privilégié la politique de vote "SRI", plutôt que les politiques de vote "Climate" et "Sustainability" d'ISS, afin de nous permettre d'apprécier les sociétés sur l'ensemble des piliers ESG.

La société spécialisée Institutional Shareholder Services (www.issgovernance.com) analyse les propositions de résolutions de vote et formule des **recommandations de vote argumentées** qui respectent les principes d'investissement durable.

Processus de vote

Rothschild & Co Asset Management reste l'**ultime décisionnaire** de l'exercice des droits de vote. L'analyse qualitative, au cas par cas, de résolutions spécifiques (et notamment celles inscrites à l'agenda des assemblées générales de sociétés appartenant à des secteurs sensibles) nous amène parfois à contrevenir à notre politique de vote, et donc, à **voter différemment des recommandations** de notre prestataire ISS.

Une politique de vote couvrant l'intégralité de notre périmètre actions

Rothschild & Co Asset Management a procédé à l'exercice des droits de vote en 2024 conformément à la politique de vote mise en place⁽¹³⁾. Le rapport ci-dessous précise et décrit l'exercice des droits de vote du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Depuis 2021, notre politique de vote couvre l'intégralité de notre périmètre d'investissement en valeurs actions, sans distinction de zone géographique et de capitalisation boursière des sociétés.

En conséquence, le périmètre des droits de vote couvre désormais les valeurs actions européennes et internationales détenues dans nos OPC. Par ailleurs, nous nous réservons le droit d'exercer, de façon exceptionnelle, nos droits de vote dans le cadre des assemblées générales obligatoires et des SICAV.

Les actifs sous délégation de gestion financière ne sont pas pris en compte dans le périmètre de notre politique de vote et d'engagement, lequel intègre néanmoins les actifs dont nous recevons la délégation de gestion financière.

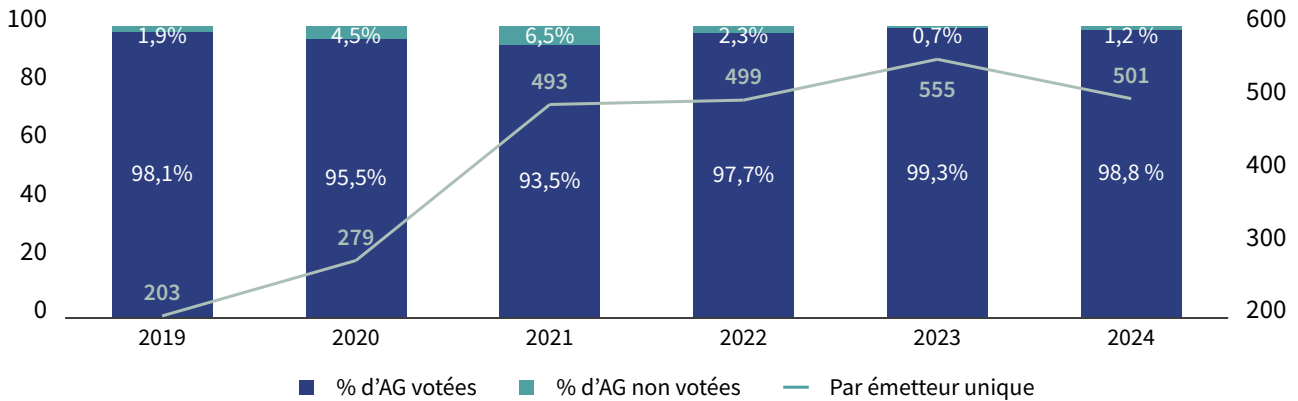
(13) Rothschild & Co Asset Management peut être amené à appliquer la politique de vote spécifique de ses clients.

Évolution du taux de participation aux assemblées générales

En 2024, Rothschild & Co Asset Management a participé à **501 assemblées générales (AG) annuelles ou extraordinaires sur 507**, soit un taux de participation de 98,8 %.

Ce taux de participation élevé traduit des efforts accrus en matière de bonne exécution de nos droits de vote.

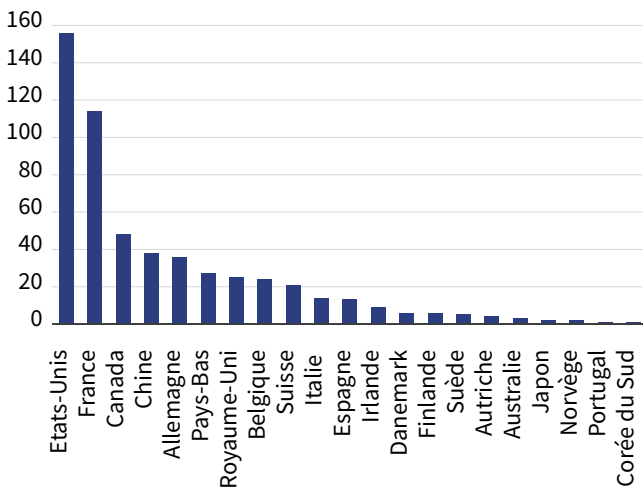
Évolution du taux de participation aux assemblées générales



Source : Rothschild & Co Asset Management, 31/12/2024

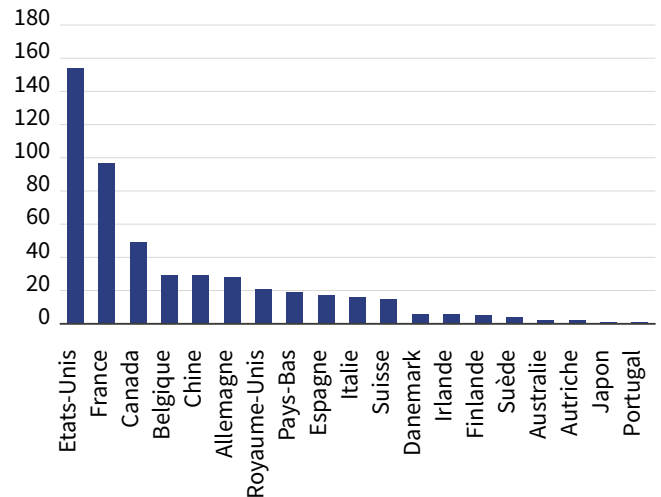
Répartition géographique des assemblées générales votées

Répartition des assemblées générales votées en 2023



Source : Rothschild & Co Asset Management, 31/12/2024

Répartition des assemblées générales votées en 2024



Source : Rothschild & Co Asset Management, 31/12/2024

Nos principales lignes directrices de vote

L'exercice de nos droits de vote en assemblée générale fait partie intégrante de notre démarche d'engagement et s'inscrit en cohérence avec le dialogue que nous instaurons avec les sociétés.

La mise en œuvre de la politique de vote "SRI" s'appuie sur les recommandations émises par notre prestataire ISS, et dont les principales lignes directrices sont présentées ci-après.

En matière d'affectation du résultat / de versement du dividende :

- En règle générale, voter contre ou s'abstenir de voter lorsque le ratio de distribution (payout ratio) a été régulièrement inférieur à 30 % sans explication approprié ou lorsque ce dernier apparaît comme excessif au regard de la situation financière de l'entreprise.

En matière d'indépendance du conseil :

- En règle générale, dans les sociétés non contrôlées, voter contre ou s'abstenir de voter pour l'élection ou la réélection d'un candidat non-indépendant si le conseil comprend moins d'un tiers de membres indépendants ou ne comprend pas d'une majorité de membres indépendants, hors représentants des salariés.
- En règle générale, dans les sociétés contrôlées, voter contre ou s'abstenir de voter pour l'élection ou la réélection d'un candidat non indépendant si le conseil ne comprend pas au moins un tiers de membres indépendants.

En matière de rémunération des dirigeants :

- En règle générale, voter contre ou s'abstenir lorsque toutes les composantes de la rémunération ne sont pas divulguées de manière adéquate :
 - Limites maximales d'attribution pour les éléments de rémunération court terme et long terme ;
 - Prix d'exercice, date et période d'attribution, période de dévolution (trois ans minimum avant l'attribution), éventuels escomptes, critères de performance (évalués sur trois années consécutives), s'agissant des plans incitatifs de long-terme ;
 - Éventuelles attributions de nature discrétionnaire ;
 - Limites en cas de dérogation (plafonds, poids, etc.).
- En règle générale, voter contre ou s'abstenir lorsque :
 - Les éléments de rémunération variable (dont ESG) ne présentent pas un lien clair avec la stratégie et les objectifs de l'entreprise ;
 - Les rémunérations apparaissent comme excessives compte tenu de la performance de l'entreprise ou au regard des pratiques de marché / des pairs ;
 - Les augmentations significatives de rémunération ne sont pas clairement expliquées et justifiées.

En matière de diversité :

- En règle générale, voter contre ou s'abstenir de voter pour les membres du comité de nomination en place si le conseil d'administration ne comprend pas au moins d'un membre appartenant à un sexe sous-représenté et, plus spécifiquement :
 - En Europe continentale, voter contre ou s'abstenir de voter pour les membres du comité de nomination en place si le conseil d'administration ne comprend pas au moins 40 % de membres appartenant à un sexe sous-représenté.
 - Au Canada, au Royaume-Uni, en Irlande et en Australie, voter contre ou s'abstenir de voter pour les membres du comité des nominations si le conseil d'administration ne comprend pas au moins 40 % de membres appartenant à un sexe sous-représenté et d'au moins 20 % de membres issus de minorités ethniques sous-représentées.

En matière de climat :

- Pour les sociétés les plus émettrices, définies comme celles faisant partie de la liste Focus Group de l'initiative Climate Action 100+, voter contre ou s'abstenir de voter pour la réélection du président du comité RSE (ou équivalent) ou de tout autre administrateur en charge de la supervision des risques climatiques lorsque les conditions minimales présentées ci-après ne pas remplies par la société :
 - Suivi des recommandations de la Taskforce on Climate-related Financial Disclosures « TCFD » (« Gouvernance », « Stratégie », « Gestion des risques », « Mesures et Objectifs »)
 - Engagement « Net Zero » d'ici à 2050, suivi d'objectifs couvrant les émissions de gaz à effet de serre des Scopes 1 et 2 ainsi que les catégories pertinentes de Scope 3 ;
 - Objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre sur le moyen-terme couvrant les Scopes 1 et 2 ainsi que les catégories pertinentes de Scope 3 ;
 - Mise en place d'une stratégie de décarbonation accompagnée de mesures permettant d'atteindre « le Net Zero ».
- En règle générale, exprimer un vote au cas par cas s'agissant des résolutions dites "Say on Climate" soutenues par le management, en appréciant le caractère exhaustif et rigoureux des ambitions climatiques de la société, à savoir, entre autres :
 - Suivi des recommandations de la Taskforce on Climate-related Financial Disclosures « TCFD » (« Gouvernance », « Stratégie », « Gestion des risques », « Mesures et Objectifs »)
 - Publication des émissions de gaz à effet de serre (Scopes 1, 2 et 3) ;
 - Crédibilité des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre court, moyen et long-terme ;
 - Engagement à obtenir une validation indépendante et reposant sur la science de ses objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
 - Engagement « Net Zero » d'ici à 2050 ;
 - Engagement à communiquer régulièrement, au cours des années suivantes, sur la bonne mise en œuvre de son plan de transition climatique ;
 - Cohérence de ses dépenses d'investissement et de ses activités de lobbying avec sa stratégie globale ;
 - Vérification par un tiers externe de ses données climatiques, etc.
- En règle générale, exprimer un vote au cas par cas s'agissant des résolutions externes appelant la société à :
 - Publier ses postes d'émissions de gaz à effet de serre, ses objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et/ou son plan de transition climatique ; et
 - Donner l'opportunité à ses actionnaires de s'exprimer sur ses ambitions climatiques / son plan de transition climatique.
 - S'agissant des résolutions environnementales et sociales externes : En règle générale, voter pour les propositions cherchant à favoriser davantage de transparence sur (i) les risques financiers, réglementaires ou physiques liés à l'impact du changement climatique sur les activités auxquelles l'entreprise fait face et sur (ii) les procédures mises en place pour identifier et gérer ces risques.

En matière de résolutions environnementales et sociales externes :

- En règle générale, voter pour les propositions cherchant à favoriser davantage de transparence sur (i) les risques financiers, réglementaires ou physiques liés à l'impact du changement climatique sur les activités auxquelles l'entreprise fait face et sur (ii) les procédures mises en place pour identifier et gérer ces risques.

Le détail complet des principes de vote "SRI" d'ISS est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.issgovernance.com/file/policy/active/specialty/SRI-International-Voting-Guidelines.pdf?v=2025.1>

Résultats de vote et répartition des résolutions au niveau de Rothschild & Co Asset Management

Au cours de l'exercice 2024, Rothschild & Co Asset Management a émis un total de **1 556** votes d'opposition sur un total de **7 682** résolutions, soit un taux d'opposition de **20,3 %** (18,4 % en 2023, 16 % en 2022, 11 % en 2021).

Nous nous sommes opposés à au moins une résolution dans **63,4 %** des AG auxquelles nous avons participé (65,0 % en 2023, 66 % en 2022, 52 % en 2021).

Ont été les plus contestées :

- Les résolutions externes, avec **38,3 %** de votes contre, et qui ont représenté 4,6 % du nombre total de résolutions votées; et
- Les résolutions portant sur la nomination / les jetons de présence de membres de conseils, avec **26,5 %** de votes contre, et qui ont représenté 45,3 % du nombre total de résolutions votées.

Type de Résolution	Votes Pour	Votes Contre	Votes Abst.	Total	% contre
Nomination/Jetons de Présence des Membres du CA ou de Surveillance	2549	923	12	3484	26,5 %
Dispositifs Anti-OPA et Opérations Financières/Fusions	714	180	1	895	20,1 %
Rémunérations des Dirigeants et des Salariés (hors Actionnariat salarié)	909	234	0	1143	20,5 %
Actionnariat salarié	100	3	0	103	2,9 %
Formalités et autres motifs	1618	78	1	1697	4,6 %
Résolutions externes (proposées par les actionnaires)	221	138	1	360	38,3 %
TOTAL	6111	1556	15	7682	20,3 %

Résolutions « Say on Climate »

En 2024, nous nous sommes, par ailleurs, exprimés sur **9** résolutions environnementales proposées et soutenues par les managements des sociétés. **5** d'entre elles ont obtenu notre approbation.

Votes « hors politique »

18 résolutions ont fait l'objet de votes « hors politique » durant l'année 2024.

Dépôt de résolutions externes

Rothschild & Co Asset Management se réserve la possibilité de participer au dépôt de résolutions externes. En 2024, nous n'avons pas jugé opportun d'exercer cette option.

Pré-déclarations de vote

56 résolutions ont fait l'objet de pré-déclarations de vote de la part de Rothschild & Co Asset Management en 2024, via la plateforme collaborative des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI).

Gestion des conflits d'intérêts

La société de gestion a une politique de conflits d'intérêts et une cartographie des conflits d'intérêts qui couvre le risque ESG.

En 2024, Rothschild & Co Asset Management n'a fait face à aucun conflit d'intérêts lors de l'exercice des droits de vote.

Transparence

En sus du présent rapport annuel de vote portant sur l'entité Rothschild & Co Asset Management, nous publions également, sur notre site Internet, les rapports de vote des fonds actions labellisés ISR. Ceux-ci présentent notamment le détail des votes exercés, résolution par résolution.

En outre, le détail des votes exercés, résolution par résolution, au niveau de l'entité Rothschild & Co Asset Management, sera également rendu disponible sur notre site Internet.

2.3 La participation à des initiatives de place

Rothschild & Co Asset Management a fait le choix d'adhérer à un nombre choisi d'initiatives de place, en lien direct avec nos thématiques d'investissement, afin d'être en mesure de s'impliquer pleinement dans le développement et la diffusion de bonnes pratiques.

Initiatives	De quoi s'agit-il ?
2 Degrees Investing Initiative & ADEME	<p>Aux côtés de l'ADEME, l'agence de la transition écologique, et l'ONG 2 Degrees Investing initiative (désormais l'Observatoire de la finance durable), Rothschild & Co Asset Management a participé, en 2024, à un groupe de travail portant sur l'optimisation de la contribution des produits financiers aux objectifs de l'Accord de Paris (guide à paraître courant 2025). Celui-ci s'inscrivait dans la suite logique d'un groupe de travail constitué en 2022 portant sur les allégations d'impact environnemental des produits financiers. Les réflexions collectives avaient permis le développement d'un guide de bonnes pratiques en matière de communication environnemental pour les produits financiers, visant à éviter l'écoblanchiment.</p> <ul style="list-style-type: none">■ Livrable(s) : Guide sur les allégations d'impact environnemental des produits financiers (Février 2023)
Association Française de Gestion financière	<p>L'Association Française de la Gestion financière (AFG) représente les professionnels de la gestion pour compte de tiers. Elle réunit tous les acteurs du métier de la gestion d'actifs, qu'elle soit individualisée (mandats) ou collective. Rothschild & Co Asset Management assiste à une plénière mensuelle dédiée à l'investissement durable, est membre, depuis 2024, de la Commission Investissement Responsable, et s'implique régulièrement au sein de plusieurs groupes de travail : « Energies fossiles » (en 2021), le « Club Diversités » (depuis 2023), « Opérationnalisation des plans de transition » (depuis 2023, guide à paraître courant 2025), « Biodiversité » (en 2024, sous la présidence de notre spécialiste ESG), ou encore « Transition Juste » (depuis 2024, guide à paraître courant 2025).</p> <ul style="list-style-type: none">■ Livrable(s) : Biodiversité et investissement : le guide pratique pour les sociétés de gestion (Janvier 2025)
Climate Action 100+	<p>Climate Action 100+ est une initiative qui souhaite faire évoluer les pratiques des grands émetteurs de gaz à effet de serre de la planète. Les investisseurs parties prenantes, qui représentent un total d'actifs de plus de 68 000 milliards de dollars pour près de 700 investisseurs, demandent aux entreprises d'améliorer leur gouvernance sur le changement climatique, de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et de renforcer leur communication financière liée au climat. Rothschild & Co Asset Management a rejoint Climate Action 100+ en 2019 et a, depuis, pris part aux différentes initiatives qui ont été menées.</p>
Coalition « Investors for a Just Transition »	<p>La Coalition "Investors for a Just Transition" est une initiative ayant pour but d'engager un dialogue avec des émetteurs issus de certains secteurs afin de promouvoir une transition socialement acceptable vers des économies basses en carbone. Rothschild & Co Asset Management est membre fondateur d'Investors for a Just Transition depuis 2021 et prend part à une campagne d'engagement auprès de différentes sociétés. Nous sommes respectivement responsable et contributeur des groupes de travail « Alimentation et Agriculture » et « Énergie ».</p> <ul style="list-style-type: none">■ Livrable(s) : Les investisseurs et la transition juste : une grille de sensibilisation pour l'engagement (Novembre 2024)
European Financial Reporting Advisory Group	<p>Association créée en 2001 avec le soutien de la Commission Européenne, la mission de l'EFRAG est de servir l'intérêt public européen dans les domaines de la comptabilité financière et du reporting de durabilité. Depuis 2024, notre analyste ESG et Responsable de l'engagement, Edward Luu, est membre expert d'un comité consultatif en charge de proposer des sur la définition des normes ESRS pour le secteur des marchés de capitaux.</p>
Institut de la Finance Durable	<p>Lancée en 2016 par Paris Europlace, l'initiative Finance for Tomorrow, devenue l'Institut de la Finance durable début 2023, a pour ambition de faire de la capitale française un hub de la finance verte et durable. Rothschild & Co Asset Management a rejoint cette initiative en 2021 et a participé depuis son adhésion à différents groupes de travail portant sur des sujets divers et variés : évolution de la réglementation en matière de finance durable (Commission Permanente « Policy »), préservation et restauration de la biodiversité et du capital naturel, développement de la finance à impact, énergies fossiles, transition juste, méthodologie d'analyse des plans de transition...</p> <ul style="list-style-type: none">■ Livrable(s) : Energies fossiles : analyse des trajectoires compatibles avec un scénario 1.5°C (Juin 2024)■ Guide pour l'analyse de la performance des entreprises en matière de transition (Novembre 2024)

Forum pour l'Investissement Responsable

Le Forum de l'Investissement Responsable (FIR) est une association multi parties prenantes créée en 2001 qui a pour objet de social de promouvoir et développer l'investissement responsable et ses meilleures pratiques. Membre de la commission « Dialogue et Engagement » depuis 2023, Rothschild & Co Asset Management a pris part à la 5ème campagne de questions écrites en assemblée générale des sociétés du CAC 40 sur la thématique des compétences et des formations RSE des administrateurs en 2024. En 2022 et 2023, nous avons fait partie des signataires de deux tribunes en faveur de la généralisation d'un "Say on Climate" exigeant. Enfin, en 2024, nous avons contribué à la rédaction (encore en cours) d'un livre blanc "Finance et Handicap" sur le modèle du rapport d'impact social publié en février 2025 par le GSG France for Impact Finance, dont le comité est composé du FIR, de France Invest et de FAIR.

- Livable(s) : [Comment le CAC 40 répond-il aux investisseurs ? Rapport d'engagement – Saison 5 \(Janvier 2025\)](#)
- [Les réponses écrites aux questions du FIR – Saison 5 \(Janvier 2025\)](#)
- [Tribune Say on Climate : le dialogue actionnarial peut aboutir à de vrais progrès pour le climat \(Mars 2023\)](#)

Net Zero Asset Managers Initiative

La Net Zero Asset Managers initiative (NZAMi) est un regroupement de gestionnaires d'actifs engagés à atteindre l'objectif « Net Zero» d'ici ou avant 2050, en ligne avec une trajectoire 1°5 C, ainsi qu'un objectif intermédiaire additionnel de réduction de 50% des émissions de CO2 à horizon 2030. Rothschild & Co Asset Management a rejoint l'initiative en 2021 et a publié ses objectifs en la matière en novembre 2022 : détenir 75 % de sociétés ayant des objectifs alignés avec un scénario 1,5°C en 2030, au sein du panier d'actifs détenus au travers de nos fonds ouverts de gestion directe.

United Nations' Principles for Responsible Investment

Les Principes pour l'Investissement durable (PRI) ont été lancés par les Nations Unies en 2006. Ils incitent les investisseurs à intégrer les thématiques Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG) dans la gestion. Signataire depuis 2011, Rothschild & Co Asset Management répond annuellement au questionnaire des UN PRI. En 2024, Rothschild & Co Asset Management a intégré le groupe de référence francophone des UNPRI et la commission sur la réglementation durable.

Focus sur le groupe de travail « Biodiversité » de l'AFG, présidé par Rothschild & Co Asset Management

Sous la présidence d'Andrea Sekularac, spécialiste ESG, le groupe de travail « Biodiversité » de l'AFG a publié, début 2025, [un guide pratique](#) explorant les enjeux de la biodiversité dans le contexte de la gestion d'actifs.

Présenté à l'occasion d'un webinaire, ce guide couvre l'ensemble du processus d'investissement et a pour objectif de fournir des outils pour aider de façon pratique, concrète et illustrée, les sociétés de gestion à s'emparer de ce sujet. Structuré autour de 5 questions, il permet de comprendre les cadres de références, les problématiques principales et les leviers d'actions pour réussir l'intégration des enjeux liés à la nature dans les stratégies d'investissement :

1. Pourquoi initier les travaux sur la biodiversité ?

Interdépendance des enjeux climats et biodiversité, impacts financiers liés à la perte de biodiversité, exigences réglementaires, cibles de l'Accord de Kunming-Montréal...

2. Comment aborder la biodiversité ?

Approches de la biodiversité (définitions de la Taskforce on Nature-related Financial Disclosures « TNFD », du Science-Based Targets for Nature « SBTN », de la Corporate Sustainability Reporting Directive « CSRD », de la Taxonomie européenne), dépendances des activités économiques à la biodiversité (services écosystémiques), pressions (ou impacts) exercées sur la biodiversité (définition de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques « IPBES »)...

3. Comment identifier les enjeux prioritaires pour mon portefeuille ?

Mesure de l'empreinte biodiversité des investissements (Mean Species Abundance, Potential Disappeared Fraction of species...), analyse des dépendances et des impacts à travers des outils en open source (ENCORE, SBTN Materiality Screening Tool), identification des secteurs les plus matériels (Nature Target Setting Framework de la Finance for Biodiversity Foundation, Nature Target Setting Framework de la TNFD)...

4. Comment prendre en compte les enjeux liés à la biodiversité dans mes choix d'investissement ?

Sources de données exploitables (fournisseurs de données ESG, PAI du règlement SFDR, données CDP « Climate », « Forest » et « Water » en accès libre...), recours à des exclusions ou à des politiques sectorielles, identifications des secteurs à fort enjeux biodiversité, screening positif ou négatif, engagement individuel ou collaboratif, cartographie et gestion des risques liés à la biodiversité...

5. Comment développer un produit biodiversité ?

Ambition du produit, univers d'investissement, indicateurs clés, sources de données, processus d'investissement...

2.4 L'engagement avec les sociétés de gestion et les clients

Dans le cadre de la politique d'engagement de Rothschild & Co Asset Management, notre équipe de multigestion échange avec les sociétés de gestion, d'une part, et les clients, d'autre part, afin de promouvoir et soutenir des pratiques d'investissement durable.

Une approche intégrée

Au sein de notre expertise de multigestion, nous avons opté pour une approche intégrée des critères ESG dans notre processus de sélection de fonds, dits "long-only". Nous avons établi un questionnaire unique de due diligence permettant, de façon concomitante :

- D'avoir une analyse à 360 degrés des sociétés de gestion (politiques d'exclusion, d'engagement et de vote, prise en compte des risques et opportunités liés au changement climatique, gestion des ressources humaines et du capital humain, gouvernance, etc.) et des fonds (intégration des critères ESG dans le processus de gestion, note ESG du portefeuille, labels, intensité carbone, etc.)
- De promouvoir l'adoption de bonnes pratiques en matière d'investissement durable.
- Les réponses apportées suscitent et génèrent des échanges qui constituent des occasions privilégiées d'inciter les sociétés de gestion à améliorer leurs pratiques, et en particulier à :
- Formaliser leurs démarches d'investissement durable et faire preuve de transparence : Notre équipe de multigestion encourage les sociétés de gestion à se doter de politiques (ESG, vote, engagement, exclusions...), puis à communiquer sur leurs démarches d'investissement durable (rapports d'engagement et de vote, participation à des initiatives de place...)
- Obtenir une note ESG pour les fonds en buy list : Notre équipe de multigestion invite les sociétés de gestion à transmettre de manière régulière les inventaires de leurs portefeuilles étudiés auprès de Lipper afin que ces derniers puissent être notés en termes ESG par MSCI ESG Research. Ces notations ESG permettent ensuite aux analystes de compléter leurs études et d'être en mesure de disposer d'une notation ESG globale au niveau des fonds de fonds
- Crédibiliser les approches durables des fonds via l'obtention de labels exigeants et la mise en conformité avec les cadres réglementaires européens et français (SFDR, doctrine 2020-03 de l'AMF)

Des efforts d'engagement poursuivis en 2024

Depuis janvier 2024, la Multigestion exclut le secteur du tabac conformément à la politique d'exclusion de Rothschild & Co Asset Management. Nous avons poursuivi notre accompagnement auprès de nos clients, en particulier ceux bénéficiant de services de gestion conseillée, sur les sujets relatifs à la réglementation SFDR ainsi que les applications spécifiques locales (ACPR).

+300

réunions organisées par la multigestion en 2024

45

questionnaires envoyés en 2024

76

fonds au sein de la **buy list** disposant au moins d'un label à fin 2024

54 %

des fonds de la **buy list** catégorisés article 8 ou 9 SFDR à fin 2024

5 %

Seuil minimum d'investissements durables (« Sustainable Investments ») pour les fonds catégorisés Article 8

2.5 L'engagement auprès des prestataires de données externes

La disponibilité, la comparabilité et la fiabilité des données ESG divulguées par les sociétés constituent des enjeux majeurs pour les investisseurs et les autorités de régulation. Les travaux menés par l'International Sustainability Standards Board « ISSB » et l'European Financial Reporting Advisory Group « EFRAG », entre autres, ont vocation à répondre à ces problématiques de longue date.

Dans l'intervalle, nous échangeons régulièrement avec les prestataires de données externes afin de mettre à l'épreuve la robustesse de leurs méthodologies et la qualité des informations qu'elles mettent à notre disposition. Nous assimilons ce dialogue à de l'engagement dans la mesure où nous les sensibilisons sur **les besoins croissants et de plus en plus spécifiques des investisseurs** et contribuons à l'amélioration de leurs offres.

Soucieux du caractère lisible de nos stratégies d'investissement durable et de nos reportings, nous cherchons également à nous doter d'outils pouvant offrir des perspectives nouvelles et différenciantes à notre gestion tout en étant susceptibles de s'articuler avec ceux dont nous disposons déjà. En 2024, nous avons ainsi, à nouveau, rencontré près d'une dizaine d'acteurs de l'écosystème de la donnée ESG.

En outre, nous avons également interagi de manière régulière avec notre principal prestataire au cours de l'année 2024, afin de questionner certains aspects de sa méthodologie ou encore l'exactitude des données qu'il collecte auprès des sociétés. Par ce biais, nous souhaitons encourager une collaboration plus étroite entre notre principal prestataire de données externes et les sociétés, qui est non seulement souhaitable mais également possible en préservant l'indépendance de chaque partie.

Dans une démarche de formalisation, et compte tenu de l'évolution de nos besoins en termes de gestion et de traitement de la donnée, nous avons mis en place, courant 2023, un « **Comité prestataires ESG** », coordonné par l'équipe Investissement Durable, avec la participation des équipes de Gestion des risques et de Conformité. Le Comité se déroule sur une fréquence trimestrielle et a pour objectif de :

- Suivre les partenariats avec les différents fournisseurs de données, en particulier la qualité de la donnée et la bonne intégration de la donnée dans nos outils internes ; et
- Assurer la veille concurrentielle et aligner la prospection de potentiels prestataires avec la génération d'idées et les besoins nouveaux, sur la base de critères de sélection prédéfinis.

2.6 Le dialogue avec les instances de régulation et de certification

Nous participons ponctuellement à des événements ainsi qu'à des consultations publiques visant à recueillir les retours d'expérience, bonnes pratiques et axes d'amélioration formulés par les parties prenantes du cadre général de la finance durable. En tant que gestionnaire d'actifs et investisseurs, nous sommes au premier plan de l'application de ces règles, qu'elles soient réglementaires ou adossées à des labels durables. C'est pourquoi nous pensons qu'il est de notre rôle de venir apporter technicité, réalité opérationnelle et pragmatisme à la table des discussions de ces instances de régulation et de certification.

Instance	Description	Année
Autorité Européenne des Marchés Financiers	<ul style="list-style-type: none"> ■ Révision des principes fondateurs du règlement SFDR (texte de « niveau 1 ») ■ Lignes directrices de l'Autorité Européenne des Marchés Financiers sur la dénomination des fonds (« Guidelines on Funds' names ») 	2024
Autorité des Marchés Financiers	<ul style="list-style-type: none"> ■ Articulation entre la doctrine 2020-03 et les lignes directrices de l'Autorité Européenne des Marchés Financiers sur la dénomination des fonds (« Guidelines on Funds' names ») 	2024
Comité du Label ISR	<ul style="list-style-type: none"> ■ Problématiques et solutions opérationnelles et techniques diverses liées à la mise en œuvre des exigences du cahier des charges « V3 » (« Référentiel ») 	2024
Plateforme Européenne sur la finance durable (Commission Européenne)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Révision des principes fondateurs du règlement SFDR (texte de « niveau 1 ») et proposition de catégorisation des fonds <ul style="list-style-type: none"> □ « Sustainable » □ « Transition » □ « ESG Collection » 	2024
Commission Européenne	<ul style="list-style-type: none"> ■ Révision des principes fondateurs du règlement SFDR (texte de « niveau 1 ») <ul style="list-style-type: none"> □ Revue des exigences (utilité et compréhension par les investisseurs, clarté des concepts, coûts relatifs à la mise en œuvre) □ Articulation avec d'autres législations européennes, principalement la Corporate Sustainability Reporting Directive « CSRD » et la Taxonomie □ Modifications potentielles des obligations de transparence et d'information aux niveaux « entité » et « produit » □ Refonte éventuelle du système de classification des produits financiers : clarifier la distinction entre produits financiers « article 8 » et « article 9 », et introduction de garanties minimales (option n°1) ou catégoriser les produits financiers selon leurs stratégies d'investissement (option n°2) 	2023
Commission Européenne & Autorités Européennes de Surveillance	<ul style="list-style-type: none"> ■ Révision des modalités d'application des normes techniques réglementaires (« RTS ») SFDR (texte de « niveau 2 ») <ul style="list-style-type: none"> □ Principales incidences négatives (« PAI ») □ Objectifs de décarbonation □ Définition des investissements durables et principes « Do No Significant Harm » (DNSH) 	2023
Comité du Label ISR	<ul style="list-style-type: none"> ■ Refonte du cahier des charges (« Référentiel »), initiée à la demande du ministère de l'Economie et des Finances <ul style="list-style-type: none"> □ Renforcement des exigences de sélectivité et maintien du caractère généraliste du Label ISR □ Introduction d'une exigence systématique de double matérialité □ Intégration de la dimension climatique dans le socle du Label ISR 	2023
Label Towards Sustainability	<ul style="list-style-type: none"> ■ Révision du cahier des charges (« Référentiel »), initiée par la Fédération belge du secteur financier (Febelfin) <ul style="list-style-type: none"> □ Augmentation du niveau d'ambition du Label Towards Sustainability et renforcement des exigences □ Alignement des exigences avec certains concepts introduits par le règlement SFDR 	2023

2.7 Communiquer sur nos convictions durables

En 2024, Rothschild & Co Asset Management a accentué ses efforts de communication en lien avec ses thématiques d'investissement durable et son actualité. Dans un objectif d'information et de pédagogie, nous avons participé à des **tables rondes**, organisé des **événements** et augmenté notre présence dans les **médias traditionnels** ainsi que sur les **réseaux sociaux**.

4 événements dédiés



Les Rencontres ESG

Un ADN de transition, un objectif de performance

Peut-on opter pour une démarche durable et investir dans tous les **secteurs** et toutes les **zones géographiques** ? Un questionnement au cœur de notre **démarche de transition** et notre **processus de création de valeur**.




Les Rencontres ESG

Comment maintenir le cap de la transition ?

Si au niveau mondial, les ambitions n'ont pas changé, s'engager en faveur de la **transition** n'a jamais semblé si compliqué.

Manque d'**homogénéité**, complexité **réglementaire**, **divergences** de part et d'autre de l'Atlantique... quels repères pour l'investisseur ? Que retenir de ce premier semestre ? Comment déceler les principales **opportunités** ?

15 Posts LinkedIn

3 Articles / Documents

2.8 Les parts de partage et les partenariats associatifs

Nous avons fait le choix de matérialiser nos convictions en finançant plusieurs associations, via des parts de partagé créées spécifiquement à cet effet, ainsi que via 1 % pour la planète France.



Rothschild & Co Asset Management est membre du comité de soutien et mécène de l'expédition Polar POD de Jean-Louis Etienne



- Ce projet scientifique vise à explorer le très méconnu océan Austral grâce à un navire révolutionnaire
- L'expédition poursuit 4 axes de recherche
 - Les échanges atmosphère océan
 - Une surveillance de l'océan Austral par télédétection satellite
 - Un inventaire de la faune marine
 - Mesurer les impacts anthropiques
- Nous avons signé une convention de mécénat avec Polar POD pour une durée de cinq ans au niveau de la société de gestion et reversons une partie des frais de gestion de nos fonds « Net Zero » pour financer cette expédition

Les fonds R-co 4Change Net Zero Equity Euro & R-co 4Change Net Zero Credit Euro reversent 0,15 % par an de frais de gestion à l'association Océan Polaire pour contribuer au financement de l'expédition Polar POD. Pour plus d'informations, le [rapport d'impact 2024](#) peut être librement consulté sur notre site internet.

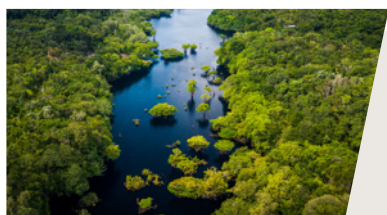


Partenariat avec Café Joyeux, première famille de cafés-restaurants solidaires engagés dans l'inclusion des personnes en situation de handicap mental ou cognitif



- L'ensemble des bénéfices de cette entreprise-solidaire participe à l'ouverture de nouveaux café-restaurants et au recrutement d'équipiers en CDI
- En tant que fonds de partage R-co 4Change Inclusion & Handicap Equity reverse une partie de ses frais de gestion à Café Joyeux
- Une part *early bird* reversant l'intégralité des frais de gestion est proposé aux investisseurs pour les 50 premiers millions d'euros souscrits
- Nous offrons à nos collaborateurs la possibilité de passer des commandes de café à tarifs préférentiels

R-co 4Change Inclusion & Handicap Equity reverse annuellement entre 0,44 % et 0,25 % de ses frais de gestion à Café Joyeux en fonction de la part concernée (excepté pour la part *early bird*). Pour plus d'informations, le [rapport d'impact 2024](#) peut être librement consulté sur notre site internet.



Rothschild & Co Asset Management est membre du mouvement 1% pour la planète France



- 1% pour la planète est un mouvement mondial porté par des entreprises qui ont décidé de faire don d'une partie de leurs bénéfices à des associations de préservation de l'environnement.

Depuis 2022, 1% du Produit Net Bancaire de la gamme de fonds 4Change est reversé à des projets sélectionnés par 1% pour la Planète.

2.9 L'engagement de nos collaborateurs

Impliquer toutes nos équipes dans la concrétisation de notre approche de durabilité

Dans l'environnement dynamique et en constante mutation de la finance durable, nos collaborateurs jouent un rôle essentiel dans le déploiement opérationnel de notre approche de durabilité. Au cœur de la stratégie de Rothschild & Co Asset Management, le développement d'une offre de produits toujours plus durables mobilise au quotidien

1. Inciter financièrement nos collaborateurs

Une politique de rémunération intégrant des objectifs ESG

Depuis 2021, Rothschild & Co Asset Management a revu sa **politique de rémunération en application des exigences de la réglementation SFDR**. Le respect des engagements ESG fait partie des objectifs des gérants et contribue à l'analyse de la performance sans donner de quantification. Pour l'exercice 2023, pour l'ensemble des collaborateurs de Rothschild & Co Asset Management, le respect des politiques et engagements ESG, ainsi que la contribution au développement commercial ESG de Rothschild & Co Asset Management font partie des critères de mesure de la performance annuelle. Les équipes plus directement impactées par les sujets ESG (Gérants de fonds, analystes, commerciaux, équipes compliance et risques) définiront un objectif ESG complémentaire, pertinent et en adéquation avec leur métier.

2. Former nos collaborateurs sur les concepts de la finance durable

Des forums de discussion périodiques

L'équipe Investissement Durable anime **sur une base mensuelle ou trimestrielle** des forums de discussion avec nos équipes commerciales et de gestion (actions, taux, multigestion...). Identification de besoins propres à une expertise de gestion, idées nouvelles (qualité des reportings ESG et des présentations commerciales...), demandes de clarification (méthodologie d'analyse ESG, indicateurs ESG, réglementation, etc.), retours d'expérience... ces espaces d'échange sont précieux et permettent d'avancer ensemble.

Des comités pour nos actions

Le management de Rothschild & Co Asset Management, l'équipe Investissement Durable, ainsi que les équipes marketing, des risques et de la conformité, se réunissent sur une **base bimensuelle** afin de piloter, valider et concrétiser la mise en œuvre de nos chantiers prioritaires (gestion des données ESG, mise en conformité avec la réglementation, lancement de nouveaux produits, pilotage des investissements durables, suivi des engagements "Article 29 LEC"...) et de notre feuille de route durable.

Des formations ESG proposées et délivrées en interne

Au cours d'une année à nouveau riche en actualité, nos équipes commerciales et de gestion, comme nos clients, se sont vus dispenser **près de 50 sessions de formation** par l'équipe Investissement Durable.

Depuis 2022, tous les collaborateurs du Groupe ont la possibilité de suivre une série de formations proposées par la **Rothschild & Co Sustainability Academy**, une plateforme en ligne développée par AXA Climate, permettant de comprendre les fondamentaux scientifiques derrière de la notion de transition durable. Celle-ci se concentre sur des sujets clés environnementaux tels que la biodiversité, le changement climatique, l'épuisement des ressources naturelles et leurs impacts sur les sociétés et l'économie, et est enrichi de nouveaux sujets sur l'ensemble des priorités ESG du Groupe. **En 2024, le suivi d'un module spécifique sur la transition bas-carbone a été rendu obligatoire à l'ensemble des collaborateurs.**

Enfin, tous les collaborateurs de Rothschild & Co Asset Management ont participé à un atelier de la **Fresque du climat**, association loi 1901 français fondée en 2018 dont l'objectif est de sensibiliser le public au changement climatique. Des **Fresques de la biodiversité** ainsi que des **Fresques de la diversité** ont également été proposées.

Des formations ESG certifiantes

Rothschild & Co Asset Management encourage ses collaborateurs à suivre des formations, notamment certifiantes, dans le domaine de la finance durable. Un nombre croissant de nos collaborateurs ont, à titre d'exemple, bénéficié d'un financement et obtenu avec succès la **"Certification AMF Finance Durable"**, le **"Certificat ESG Analyst"** (CESGA), délivré sous l'autorité de l'EFFAS (European Federation of Financial Analysts Societies) et proposé par la SFAF (Société Française des Analystes Financiers), ou encore le "Certificate in ESG Investing" du CFA Institute.

3. Favoriser la collaboration transversale et le partage d'informations en interne

Une lettre d'information ESG

Chiffres saillants, évolution de la réglementation, actualités des émetteurs et des acteurs de la finance durable... nos collaborateurs restent en permanence informés et reçoivent **sur une base hebdomadaire** une lettre d'information ESG produite par l'équipe Investissement Durable.

Faire de notre engagement un levier de sensibilisation de nos collaborateurs via R&Co4Generations

Au-delà de la mise en œuvre d'une stratégie d'investissement responsable, nous contribuons à une économie durable grâce à des actions engagées concrètes.

Pour ce faire, nous nous appuyons sur R&Co4Generations, la fondation du groupe, pour mobiliser l'ensemble des collaborateurs ainsi que les expertises métiers. La mission principale de R&Co4Generations est de **soutenir les générations futures** en donnant aux jeunes les moyens de devenir des acteurs des changements sociaux et environnementaux. Elle soutient les initiatives qui œuvrent à la **lutte contre les effets des inégalités sociales et du changement climatique**, en ciblant particulièrement des projets permettant de :

- développer les compétences et les talents,
- cultiver l'esprit entrepreneurial chez les jeunes,
- promouvoir l'innovation en réponse aux inégalités et au changement climatique.

Pour soutenir de telles initiatives, R&Co4Generations utilise une diversité d'outils, à savoir :

- des dons en numéraire versés à des associations et des entreprises sociales innovantes travaillant dans les domaines choisis ;
- la mise en place de campagnes de collectes de fonds ciblées avec abondement de la fondation, des investissements à impact social visant à soutenir des solutions de pointe pour faire face aux défis sociaux et environnementaux parmi les plus urgents ;
- l'offre de conseil pro-bono à travers lequel le Groupe peut partager ses connaissances et compétences professionnelles pour renforcer la résilience et la pérennité d'organisations prometteuses à fort impact ; ou encore
- l'offre d'une série d'opportunités de volontariat permettant aux collaborateurs de contribuer directement et de façon tangible aux causes soutenues par la fondation.

R&Co4 Generations

31 %

des **collaborateurs du Groupe** engagés dans des activités de R&Co4Generations

82

collaborateurs de Rothschild & Co Asset Management engagés dans des activités de R&Co4Generations

52

associations soutenues par le groupe dans

25

pays

Exemples de projets soutenus par la fondation R&Co4Generations et d'engagement des collaborateurs de Rothschild & Co Asset Management

Bibliothèques Sans Frontières

Bibliothèques Sans Frontières (BSF) renforce le pouvoir d'agir des populations vulnérables en facilitant l'accès à l'éducation, à la culture et à l'information. Une de leurs initiatives phares est l'Ideas Box, une médiathèque mobile en kit conçue en collaboration avec le designer Philippe Starck. Cette médiathèque peut être déployée en moins de vingt minutes pour créer un espace culturel de 100 m², offrant des livres, des jeux, des ordinateurs et des tablettes. L'Ideas Box permet d'apporter des contenus éducatifs et culturels là où les bibliothèques traditionnelles ne sont pas accessibles. Elle est utilisée dans plus de trente pays pour soutenir les populations touchées par la précarité et les crises. **En 2024, 2 collaborateurs ont participé à une journée de réflexion sur l'Ideas Box de demain.**

Enactus France

Enactus France est une organisation qui se consacre, depuis 2012, à l'entrepreneuriat social et à l'innovation. Leur mission est d'accompagner les lycéens, étudiants, enseignants et professionnels à développer leurs compétences pour innover et agir sur des enjeux sociaux et environnementaux. Ils proposent des programmes pédagogiques qui permettent aux participants de concevoir et de réaliser des projets à impact positif, contribuant ainsi à un monde plus juste, inclusif et durable¹. Enactus France fait partie du réseau mondial Enactus, présent dans 33 pays.

R&Co4Generations soutient le programme Etudiants. Grâce à cet accompagnement, les étudiants sont guidés, de l'émergence de l'idée jusqu'au passage à l'action, voire à la création d'une entreprise à impact social et/ou environnemental. **En 2024, 17 collaborateurs se sont engagés auprès de l'association de diverses manières : en animant des sessions de coaching pour aider les étudiants à développer leurs projets, en participant à un comité de sélection pour désigner le lauréat du Prix Coup de Pouce sur le thème de l'environnement, ou encore en prenant part au festival national permettant de choisir le projet français pour le festival International.**

Entreprendre pour Apprendre

Entreprendre Pour Apprendre connecte l'école et l'entreprise pour s'enrichir mutuellement de toutes les énergies et faire grandir ensemble tous les potentiels. Cette expérience fait vivre aux collégiens et aux lycéens, à leurs encadrants et aux mentors une aventure entrepreneuriale collective qui donne à chacun le pouvoir de faire grandir ses idées et sa personnalité.

La Mini-Entreprise® est un projet concret et collectif dans lequel un groupe de jeunes expérimente l'entrepreneuriat de façon ludique et professionnelle. Le groupe va devoir construire un projet d'entreprise menant à la commercialisation d'un produit ou d'un service. À la fin de l'année scolaire, les mini-entreprises se retrouveront face un jury lors du festival national qui regroupe établissements scolaires, partenaires et mécènes. Les mini-entreprises se verront décernées différents prix, mettant ainsi en lumière leur créativité. **En 2024, 6 collaborateurs ont accompagné le programme mini-entreprises ou participé au festival national en tant que juré.**

L'École des Pôles

L'École des Pôles de Témoins Polaires inspire les jeunes à s'émerveiller devant les merveilles des régions polaires tout en les sensibilisant au dérèglement climatique. Ce programme les informe et les outille pour qu'ils s'engagent activement pour le climat. Heidi Sevestre, glaciologue et ambassadrice de l'association, observe que l'Arctique se réchauffe quatre fois plus vite que la moyenne planétaire, soulignant l'urgence d'agir. **Pour mettre en avant les actions de l'École des Pôles, R&Co4Generations s'appuie sur un collaborateur, ambassadeur de l'association depuis le début du partenariat.**

Moteur!

Notre partenaire Moteur! vise à promouvoir l'égalité des chances pour les jeunes de 14 à 22 ans en les mettant en contact avec des modèles inspirants. Il encourage leur développement personnel et les aide à gagner en confiance. Une composante clé du projet est la création d'un film d'une minute trente, où les jeunes peuvent raconter leur histoire ou partager un message inspirant. Ce format court permet une expression créative et percutante, captant rapidement l'attention du public. Ces films sont utilisés pour sensibiliser et inspirer d'autres jeunes, en diffusant des expériences transformatrices et inclusives. **En 2024, 15 collaborateurs ont participé au Prix R&Co4Generations pour choisir les lauréats sur une vingtaine de films proposés par l'association.**

My Future

R&Co4Generations et My Future organisent depuis trois ans des stages collectifs d'observation pour des élèves de 3ème, majoritairement issus de quartiers prioritaires de Paris et ses alentours. En totale immersion, 30 élèves ont pu découvrir l'univers de la finance ainsi que le monde de l'entreprise et ses codes grâce à l'intervention de 45 collaborateurs et d'un animateur de My Future. **En 2024, 8 collaborateurs sont venus présenter leur métier devant les collégiens avec une très grande bienveillance.**

TADA

Notre partenaire belge, TADA (ToekomstATELIERdelAvenir) a pour mission de favoriser l'émancipation des jeunes issus de milieux socialement vulnérables. Elle y parvient notamment grâce à son école du samedi, où des professionnels bénévoles animent des ateliers pratiques pour les enfants de 10 à 14 ans. Chaque samedi, plus de 800 enfants découvrent une variété de métiers et développent des compétences essentielles dans un environnement sûr et inspirant, leur permettant de renforcer leur motivation scolaire et à leur donner confiance en eux. **En 2024, 8 collaborateurs parisiens se sont déplacés jusqu'à Bruxelles pour participer à un atelier du samedi.**

Grâce à la sensibilisation à nos thématiques d'investissement durables et à l'ensemble des initiatives citées ci-dessus, portées par des collaborateurs engagés, à travers le don de temps ou le financement de causes qui nous tiennent à cœur, nous souhaitons contribuer au développement **d'une société plus responsable, juste et inclusive.**

Informations aux investisseurs

Nous avons formalisé notre démarche d'investisseur responsable au travers de l'élaboration de différents documents, accessibles sur notre [site internet](#).

Politiques / Documents généraux

- Politique ESG
- Politique d'engagement et de vote
- Politique d'exclusion relative aux armes controversées
- Politique d'exclusion relative aux principes fondamentaux
- Principes d'investissement relatifs au secteur du charbon thermique
- Politique d'exclusion relative au secteur du tabac
- Registre des exclusions
- Politique de déclaration d'incidences négatives
- Politique de risque de durabilité en matière d'investissements
- Définition des investissements durables
- Politique de conflit d'intérêts
- Politique de rémunération

Documents spécifiques

- Code de Transparence des fonds 4Change de la gestion directe
- Code de Transparence des fonds 4Change de la multigestion
- Liste des fonds ouverts et de leur catégorie SFDR
- Prospectus des fonds, incluant les annexes précontractuelles SFDR pour les fonds Article 8 et 9

Rapports

- Le présent Rapport d'engagement annuel, incluant le rapport d'exercice de nos droits de vote
- Rapport Article 29 de la Loi Énergie-Climat
- Rapport RSE de Rothschild & Co Asset Management
- Rapport RSE du Groupe Rothschild & Co
- Rapport de transparence des UN - PRI, disponible sur le [site internet des PRI](#)
- Reporting financier & ESG de nos fonds ouverts
- Rapports annuels des fonds, incluant les annexes périodiques SFDR pour les fonds Article 8 et 9

Il ne s'agit en aucun cas d'un document promotionnel. Les informations/opinions/données contenues mentionnées dans ce document, considérées comme légitimes et correctes le jour de leur publication, conformément à l'environnement économique et financier en place à cette date, sont susceptibles d'évoluer à tout moment. Bien que ce document ait été préparé avec le plus grand soin à partir de sources réputées fiables par Rothschild & Co Asset Management, il n'offre aucune garantie quant à l'exactitude et à l'exhaustivité des informations et appréciations qu'il contient, qui n'ont qu'une valeur indicative et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis.

Le présent document est publié par Rothschild & Co Asset Management. Il contient des opinions et des données statistiques que Rothschild & Co Asset Management considère légitimes et correctes le jour de leur publication conformément à l'environnement économique et financier en place à cette date. Le présent document ne constitue ni un conseil d'investissement, ni une invitation, ni une offre de souscription, ni une sollicitation d'achat ou vente de quelconque Instrument financier et ne doit en aucun cas servir de base, en tout ou en partie, pour quelconque contrat ou engagement que ce soit. Ces informations sont communiquées sans connaissance de la situation spécifique de l'investisseur. Avant toute souscription, les investisseurs devraient vérifier dans quels pays le ou les fonds visés dans le présent document sont enregistrés et, dans les pays en question, quels compartiments ou quelles classes d'actifs sont autorisés à la vente publique. Il est conseillé aux investisseurs qui envisagent de souscrire des parts de lire attentivement la version la plus récente de la documentation légale du fonds (prospectus, DIC et rapport annuel), disponible auprès du Service Client de Rothschild & Co Asset Management et sur le site internet www.am.eu.rothschildandco.com, ou auprès des distributeurs du fonds. Il est recommandé aux investisseurs de consulter leurs propres conseillers juridiques et fiscaux avant d'investir dans le fonds. Compte tenu des risques économiques et de marché, aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation par le fonds de ses objectifs d'investissement. Les valeurs des parts sont susceptibles par nature de varier à la hausse comme à la baisse. Les chiffres de performance sont communiqués après déduction des frais. Les chiffres cités ont trait aux mois et aux années écoulés. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Sources : Rothschild & Co Asset Management (ou autre si utilisation de données externes) au 31/12/2024.

Rothschild & Co Asset Management, société en commandite simple au capital de 1 818 181,89 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 824 540 173 R.C.S Paris, ayant son siège social au 29, avenue de Messine à Paris (75008). Société de Gestion de Portefeuilles agréée par l'AMF sous le numéro GP-17000014.

Contacts

FRANCE

Paris

29, Avenue de Messine
75008 Paris
+33 1 40 74 40 74

SUISSE

Genève

Equitas SA
Rue de la Corraterie 6
1204 Geneva
+41 22 818 59 00

ALLEMAGNE - AUTRICHE

Francfort

Börsenstraße 2 - 4
Frankfurt am Main 60313
+49 69 299 8840

BELGIQUE - PAYS-BAS - LUXEMBOURG

Bruxelles

Avenue Louise 166
1050 Bruxelles
+32 2 627 77 30

ITALIE

Milan

Via Santa Radegonda 8
Milano 2012
+39 02 7244 31

ESPAGNE

Madrid

Paseo de la Castellana 40 bis
28046 Madrid
+34 910 537 043



Rejoignez-nous sur 

Retrouvez toutes les informations sur am.eu.rothschildandco.com

 **Rothschild & Co**
Asset Management